

MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DE LA PREMIÈRE ANNÉE DES ÉTUDES DE SANTÉ EN CENTRE-VAL DE LOIRE

JUIN 2023



CESER
CENTRE-VAL DE LOIRE

Le lieu de convergence des idées

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS.....	3
DÉLIBERATION	4
INTRODUCTION	5
PARTIE 1 - LES ATTENDUS DE LA LOI ET SA TRADUCTION.....	6
1. Les attendus et objectifs de la loi.....	6
2. De nouvelles modalités d'accès aux études de santé	6
2.1 Les Licences « accès santé » (L.AS).....	7
2.2 Les Parcours spécifiques « accès santé » (PASS)	7
2.3 La procédure « Passerelles »	8
3. Une formation qui demeure malgré tout toujours aussi sélective	8
3.1 Modalités de réussite en PASS	8
3.2 Modalités de réussite en L.AS	9
4. Les poursuites d'études possibles hors MMOPK dans les formations paramédicales	10
5. Du numerus clausus au numerus apertus.....	11
PARTIE 2 - MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME EN FRANCE ET EN CENTRE-VAL DE LOIRE : MODALITÉS CONCRÈTES.....	16
1. Une mise en œuvre différente selon les universités françaises : quelques exemples.....	16
1.1 L'exemple de l'université de Strasbourg : le choix original de la Licence Sciences pour la Santé	16
1.2 L'exemple des universités d'Angers, Le Mans et Laval : Pluri-PASS et L.AS	17
1.3 L'exemple de l'université de Poitiers avec un système « tout L.AS »	19
1.4 Une réforme multiforme et encore évolutive	20
2. Une mise en œuvre évolutive en Centre-Val de Loire	20
2.1 2020-2021, année de mise en œuvre de la réforme.....	20
2.2 2021-2022, une année de transition marquée par l'incertitude pour les étudiants	20
2.3 2022-2023, une année marquée par l'autorisation de l'ouverture d'une PASS à Orléans et la transformation du CHRO en CHU	21
2.4 Synthèse de l'évolution de l'offre de formation de 2020 à 2023.....	22
PARTIE 3 - LES RÉSULTATS OBTENUS : LES PREMIERS EFFETS CONTRASTÉS DE LA RÉFORME	24
1. Une réforme extrêmement difficile à mettre en œuvre pour les universités	24
2. Une réforme peu lisible pour les étudiants ou futurs étudiants eux-mêmes.....	24

3. Une réforme source d'inégalités territoriales.....	25
4. Une réforme fragilisant certaines filières.....	26
5. Une réforme en demi-teinte concernant la diversification des profils.....	26
6. Une réforme qui enregistre des taux de réussite encourageants.....	31
PARTIE 4 - PRÉCONISATIONS.....	36
1. Observer et évaluer la réforme in itinere.....	36
2. S'appuyer sur les forces et potentialités du territoire régional pour l'aménager de manière équilibrée et développer les coopérations	37
3. Saisir les opportunités pour accroître le nombre de jeunes formés dans les filières MMOPK en Centre-val de loire.....	38
4. Retravailler la pédagogie et les contenus pour une réussite renforcée	39
5. Trouver une articulation avec la réforme du baccalauréat et l'orientation	40
CONCLUSION.....	41
COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL.....	42
REMERCIEMENTS.....	43
BIBLIOGRAPHIE	44
TABLE DES SIGLES.....	45
ANNEXES	46
ANNEXE 1 - PRÉCISIONS SUR LA PROCEDURE « PASSERELLES »	46
ANNEXE 2 – CORDÉE « AMBITION SUP SANTÉ »	47
INTERVENTIONS DES GROUPES.....	48

AVANT-PROPOS



Le Conseil économique social et environnemental régional est particulièrement engagé sur les questions de santé, d'accès aux soins mais aussi sur la formation des futurs professionnels de santé. Depuis

plusieurs années, il rend des avis, élabore des rapports et accompagne le Conseil régional dans ses actions visant à améliorer la situation en Centre-Val de Loire, face aux difficultés rencontrées par les citoyens pour faciliter leurs parcours de soins.

Aussi, il lui semblait fondamental de suivre et d'analyser la mise en œuvre et les impacts de la réforme de l'accès aux études de santé, prévue par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, dont l'année universitaire 2020-2021 était la première année de mise en œuvre. Malgré de bons fondamentaux, il semble que cette réforme se soit mise en place trop vite, sans être assez préparée ni pilotée.

En effet, face aux nombreux dysfonctionnements observés lors de la première année de mise en œuvre de la

réforme tant en Centre-Val de Loire que dans bien d'autres régions, et après les innombrables gâchis humains observés dans le système de la PACES, il était absolument nécessaire de voir si cette réforme avait pu aboutir aux objectifs fixés : améliorer l'accès aux études de santé, faciliter la vie et la réussite des étudiants, diversifier les profils et améliorer la qualité de vie des étudiants. Ces enjeux étaient d'autant plus impérieux dans une région ayant la plus faible densité de professionnels de santé de France métropolitaine.

Les deuxième et troisième années de mise en œuvre de la réforme semblent plus sereines et marquées par une meilleure appropriation que ce soit des étudiants, des universités, des professionnels de l'orientation... Toutefois, persistent certaines difficultés et une grande hétérogénéité dans sa traduction selon les universités.

Le présent rapport vise à faire le point sur sa mise en œuvre spécifique en Centre-Val de Loire, avec un regard en termes de répartition territoriale de la formation et une réflexion comparative par rapport aux choix opérés hors région.

La relative jeunesse de cette réforme nécessitera de continuer à observer ses effets dans les années à venir. Le CESER sera ainsi certainement amené à retravailler sur cette question.

Éric CHEVÉE,

Président du CESER Centre-Val de Loire

DÉLIBÉRATION

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 13 et 14 juin 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 19 juin 2023,

Monsieur Jean-Claude BOURQUIN, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 8



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

INTRODUCTION



Jean-Claude BOURQUIN
Rapporteur du rapport

Le Conseil économique social et environnemental Centre-Val de Loire a souhaité observer la mise en place de la réforme de la première année des études de santé¹ au regard des spécificités de son territoire. Il est marqué par une

forte désertification médicale, et au-delà de professionnels de santé, mais aussi par la spécificité de son système de formation public. Jusqu'en 2022, la région était la seule à ne compter qu'une faculté de médecine, à Tours, faculté très excentrée sur son territoire et principalement tournée vers l'Ouest. Orléans était, ainsi, la seule métropole de France à ne pas disposer d'un CHU et d'une faculté de médecine. L'École Universitaire de Kinésithérapie (EUK) est devenue la 11^{ème} composante de l'Université d'Orléans en 2019, ce qui constitue également une spécificité de l'offre régionale de formation en santé. Cela fait d'elle la seule école publique de kinésithérapie de France. En 2022, a été également créée une faculté d'odontologie à Tours² puisque la région ne disposait pas jusqu'alors de cette filière de formation, et les étudiants devaient se tourner vers d'autres facultés notamment celle de Nantes.

La mise en place de la réforme s'est faite dans un contexte particulièrement changeant et peu propice à sa pleine réussite : crise COVID impactant particulièrement le fonctionnement des universités et la formation des étudiants, réforme du Baccalauréat créant des questionnements chez les élèves quant aux meilleurs choix à opérer tant dans leurs options que pour leurs vœux sur Parcoursup, manque de dialogue et d'éléments de cadrage pour les universités afin de les aider et les orienter dans sa mise en œuvre... En Centre-Val de Loire, comme ailleurs, il a fallu faire face également à des imprévus, des aléas impactant cette réforme tant du fait de décisions nationales (arrêt du Conseil d'État, etc.) que de choix faits régionalement ou localement (création de la faculté de médecine d'Orléans, choix des universités dans les modalités de mise en œuvre de par leur libre administration, mise en place à Orléans d'une formation de médecine en lien avec l'université de Zagreb, etc.).

Depuis son lancement en mai 2021, et pour parvenir au présent rapport, le CESER Centre-Val de Loire a déjà publié plusieurs études ou documents, notamment :

- Une note flash en septembre 2021, intitulée « *Réforme des études de santé : enjeux et opportunités pour le Centre-Val de Loire* »
- Et « *Une note d'alerte sur la réforme de la 1^{ère} année des études de santé* », adoptée en novembre 2021.

¹ Les textes de référence de cette réforme sont les suivants :

- Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
- Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

² La création de la faculté d'odontologie de l'Université de Tours a été annoncée par le Premier ministre fin 2021 et officiellement inaugurée le lundi 7 novembre 2022.

PARTIE 1 - LES ATTENDUS DE LA LOI ET SA TRADUCTION

1. LES ATTENDUS ET OBJECTIFS DE LA LOI

Cette réforme, mise en place dans un contexte sanitaire inédit, est née de la volonté de diversifier les voies d'accès aux filières de santé en mettant fin à la PACES (Première Année Commune aux Études de Santé) et au *numerus clausus*, tous deux très décriés et désignés comme étant les marqueurs d'un système d'admission basé sur une sélection drastique écartant de nombreux candidats pourtant prometteurs. En effet, parmi les près de 60 000 nouveaux bacheliers qui s'inscrivaient en PACES chaque année³, en France, un tiers poursuivait en études de santé, le plus souvent après un redoublement, et les deux tiers se réorientaient dans des filières de l'université ou en dehors, parfois découragés par deux échecs. En effet, les étudiants qui échouaient par deux fois en PACES n'obtenaient pas systématiquement une équivalence et devaient reprendre un cursus à son début. Cette réforme s'inscrit également dans le contexte plus large de la crise démographique des professionnels de santé, crise qui impacte particulièrement la région Centre-Val de Loire.

Cette transformation des études de santé ambitionnait de mieux former, mieux orienter et mieux insérer les futurs professionnels de la

santé. Par cette modification de l'accès aux études de santé, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche visait à atteindre quatre objectifs :

- Améliorer l'orientation et la réussite des étudiants, dans la continuité du Plan Etudiant,
- Adapter les compétences des professionnels de santé aux besoins du système de santé pour soutenir sa transformation,
- Décloisonner les filières de santé et permettre des temps de formation en commun,
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des étudiants en santé.

La réforme avait ainsi pour objectifs de limiter le gâchis humain en permettant à tous les jeunes de poursuivre leurs études, de réduire les risques psycho-sociaux des étudiants, de diversifier les profils et sortir d'un système de reproduction sociale, de rendre la sélection plus pertinente en s'appuyant sur l'articulation de connaissances académiques et de compétences transversales.

2. DE NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ

Jusqu'à la réforme, l'admission dans les études de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie - MMOPK) se faisait presque exclusivement via la PACES. À la rentrée 2020, toutes les universités ont mis en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé. Chaque

étudiant peut ainsi présenter sa candidature aux études de santé deux fois. Les lycéens peuvent ainsi choisir entre plusieurs parcours, intégrés dans les mentions de licence :

- Un parcours spécifique "accès santé", avec une option d'une autre discipline (PASS),

³ 59 257 étudiants se sont inscrits en première année commune aux études de santé (PACES) pour 2018-2019 contre 59 753 l'année précédente.

- Ou une licence avec une mineure "accès santé" (L.AS).

Le concours unique basé exclusivement sur des QCM (Questionnaires à Choix Multiples) disparaît. Les étudiants sont désormais sélectionnés sur leurs résultats dans leur parcours de formation (L.AS ou PASS) et, pour certains, sur des épreuves complémentaires dont des épreuves orales (sauf pour les « grands admis »). Le concours pour chaque parcours PASS ou L.AS est ainsi remplacé par deux groupes d'épreuves classantes :

2.1 Les Licences « accès santé » (L.AS)

Le cursus Licence Accès Santé est une **formation sélective** réservée à des étudiants voulant poursuivre leur cursus dans une des filières suivantes : **médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK)**. Les L.AS peuvent être proposées y compris par des universités n'ayant pas de faculté de santé afin de mieux répartir l'offre de formation dans tous les territoires.

Pour un étudiant, cela signifie une inscription dans une licence de la région (non nécessairement sise à Tours) et qui propose l'option « accès santé » en lien avec l'université de Tours (on parle alors de mineure santé).

A l'issue de la première année L.AS, l'étudiant peut candidater au concours dans 1 ou 2 filières de MMOPK. Il est également possible de se présenter au concours tout au long du cursus L.AS, dans la limite de 2 candidatures.

2.2 Les Parcours spécifiques « accès santé » (PASS)

Un étudiant qui s'inscrit en PASS est inscrit à la Faculté de Médecine de Tours et choisit obligatoirement une mineure empruntée à une autre UFR.

L'étudiant qui valide son année mais n'est pas admis à poursuivre en filière santé après les

- Des épreuves d'admissibilité écrites aux deux semestres de la première année,
- suivies d'un oral pour ceux qui sont admissibles, sachant que certains sont admis directement sans passer par cette épreuve orale (on les appelle communément « les Grands Admis »).

A noter que l'étudiant valide en 1^{ère} session⁴ sa majeure et sa mineure.

Le processus de sélection pour l'admission dans ces filières de santé prend en compte les notes obtenues dans la formation de licence, et le cas échéant, le résultat à des épreuves orales spécifiques. Si finalement, l'étudiant ne fait pas le choix de poursuivre vers les filières de santé ou s'il n'y est pas admis, il peut poursuivre en licence où il aura la possibilité de candidater à nouveau.

Enfin, dans certaines universités, il est également possible de candidater aux études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie à partir d'autres formations en santé. Ainsi, un lycéen ayant choisi une formation de santé courte, par exemple un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), peut bifurquer vers une formation longue.

épreuves de sélection ne peut redoubler sa PASS. Il peut néanmoins poursuivre ses études en 2^{ème} année de L.AS option « accès santé » et retenter sa chance une deuxième fois pour intégrer les études de santé.

⁴ La **Session 1** correspond à l'ensemble des épreuves de l'année universitaire. La session 1 se déroule en deux parties : une à la fin du 1^{er} semestre et l'autre à la fin du second semestre de l'année universitaire.

La **Session 2** correspond aux épreuves à destination des étudiants ajournés à la 1^{ère} session. Elles portent uniquement sur des écrits (il n'y a pas d'oral en session 2).

2.3 La procédure « Passerelles »

Depuis la rentrée 2021, la procédure « Passerelles », qui permet aux titulaires de certains titres ou diplômes, d'accéder directement en 2^{ème} ou 3^{ème} année d'une des quatre filières du cursus santé (Médecine, Odontologie, pharmacie et maïeutique), sans suivre la formation de première année (PASS

L.AS) ni passer les examens correspondants, est organisée par chaque université dispensant des formations en santé.

NB : Pour plus de détails quant à cette procédure passerelles, cf. Annexe 1.

3. UNE FORMATION QUI DEMEURE MALGRÉ TOUT TOUJOURS AUSSI SÉLECTIVE

3.1 Modalités de réussite en PASS

L'accès aux études de santé est toujours aussi rude, et ce malgré la réforme et la fin du numerus clausus. Les étudiants restent sélectionnés car les demandes sont toujours trop importantes par rapport aux capacités d'accueil des universités.

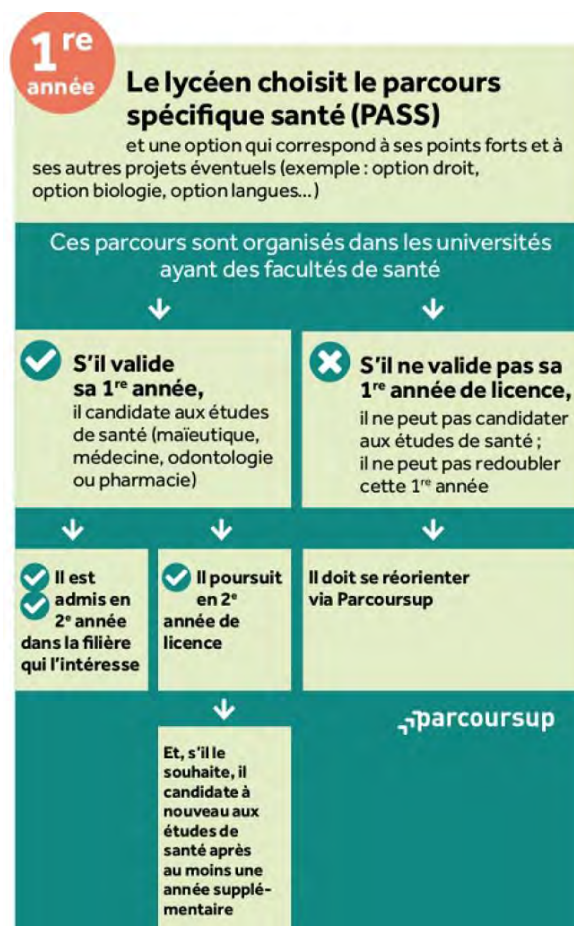
Pour entrer en MMOPK (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kiné), les étudiants doivent donc valider leur année de PASS en première session en évitant d'aller aux épreuves de « rattrapage » dans l'une des matières enseignées.

Pour éviter les rattrapages justement, certaines universités ont conservé la méthode compensatoire, comme en PACES. Les notes obtenues dans chaque matière, ou unité d'enseignement (UE), peuvent être compensées entre elles pour obtenir une moyenne de 10/20 et donc valider le semestre puis l'année en première session.

Mais attention, chaque université peut émettre quelques nuances à ces compensations. À l'université de Lille, seules les UE d'un même bloc de connaissances sont compensables mais les blocs entre eux ne le sont pas. À l'université de Toulouse 3, toutes les notes se compensent mais par semestre uniquement.

À tout cela s'ajoutent des notes-seuils. Ce sont des notes éliminatoires qui empêchent toute compensation de résultats et d'entrer en MMOPK. À Lille ou Toulouse 3, par exemple, un étudiant qui obtient moins de 8/20 à l'une de

ses UE ne pourra pas se présenter en deuxième année d'études de santé. À l'inverse, dans des universités comme Côte d'Azur et Aix-Marseille, aucune note-seuil n'est indiquée.



Source : Université de Tours.

3.2 Modalités de réussite en L.AS

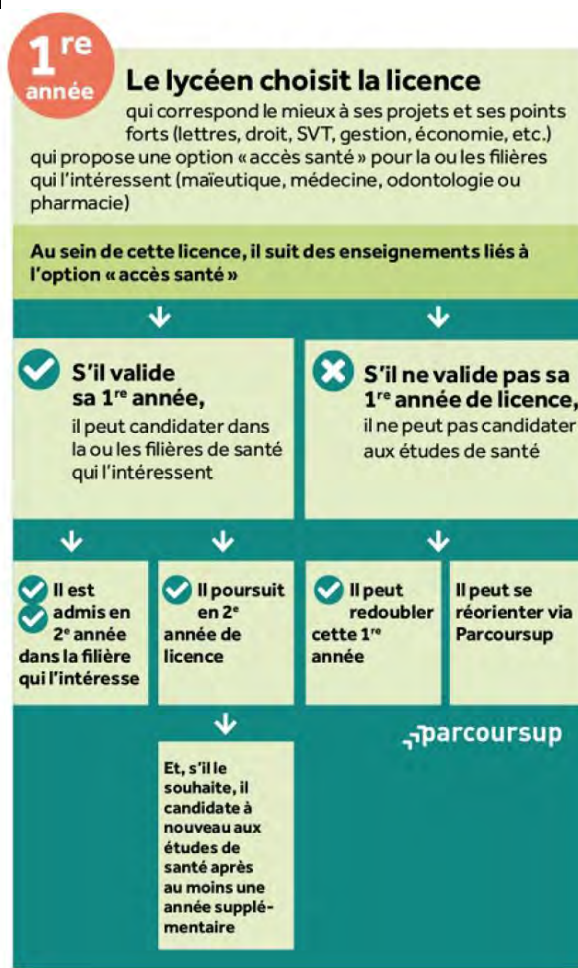
En L.AS, comme en PASS, les étudiants doivent valider leur première année et, pour cela, obtenir 60 crédits ECTS (30 par semestre). Ce qui signifie obtenir une moyenne de 10/20 minimum. La plupart du temps, toutes les notes sont compensables entre elles pour permettre d'avoir la moyenne. Mais selon les universités et selon le parcours choisi, les modalités peuvent être légèrement différentes.

Pour entrer en deuxième année d'études de santé, toutes les notes de L.AS comptent. Celle de la majeure (physique, chimie, biologie, maths...) et l'option santé. Il faut valider au minimum 10 ECTS dans le domaine de la santé pour pouvoir entrer en MMOPK. Les notes de l'option santé ne sont d'ailleurs parfois pas compensables avec l'ensemble des autres notes. C'est le cas à l'université de Lille, par exemple. Enfin, il existe parfois des notes-seuils qui empêchent de candidater pour intégrer la deuxième année de MMOPK.

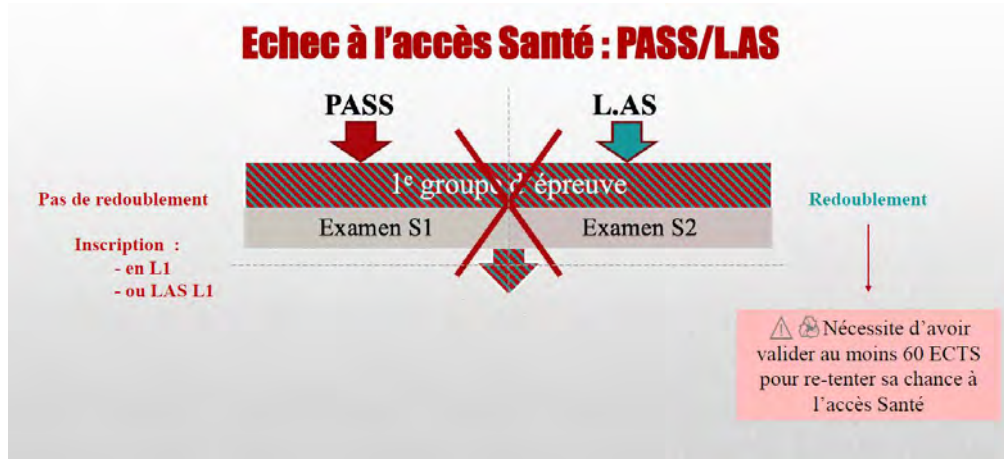
En L.AS, les étudiants ont droit à deux sessions au maximum pour intégrer les filières MMOPK pendant la formation : à la fin de la première, deuxième ou troisième année de L.AS. Les candidatures sont généralement présentées en janvier.

Si l'étudiant postule dès la première année de L.AS, à l'issue de ses deux sessions d'examens (décembre-janvier puis avril-mai), il sera classé. Un jury doit fixer une note-seuil pour laquelle tous les étudiants situés au-dessus seront

directement admis en deuxième année de MMOPK. Ce sont les admis du premier groupe. Ces derniers peuvent prendre jusqu'à la moitié des places disponibles. Pour les autres, il faudra attendre de passer un entretien oral et donc être classé une seconde fois pour être admis.



Source : Université de Tours.



Ci-contre, sont décrites les poursuites d'études en cas d'échec au 1^{er} groupe d'épreuves à la Faculté de médecine de Tours. *Source : Université de Tours.*

4. LES POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLES HORS MMOPK DANS LES FORMATIONS PARAMÉDICALES

Comme déjà évoqué plus haut dans le présent rapport, après le PASS, les étudiants poursuivent forcément leurs études soit en deuxième année de MMOPK, soit en deuxième année de licence (dans la mineure choisie en PASS). Dans les deux cas, il faut au préalable avoir validé sa première année et donc avoir au minimum 10/20 de moyenne.

Si toutefois l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne en PASS, il ne pourra pas redoubler. Dans ce cas, il pourra se réorienter en première année de licence classique (mais pas en L.A.S 1). Il ne pourra pas suivre d'option santé dans cette licence classique mais pourra, l'année suivante, réintégrer une L.A.S 2 pour retenter sa chance dans les études de santé.

A noter que, depuis la rentrée 2022 (cf. l'arrêté du 22 octobre 2022), les étudiants qui ont validé leur PASS ou leur L.A.S et qui n'ont pas intégré les filières de santé MMOPK peuvent directement entrer en deuxième année d'études paramédicales. Cette passerelle est encore expérimentale et permet ainsi de poursuivre son cursus vers des études paramédicales, non pas en première mais bien en deuxième année.

Les formations paramédicales accessibles ainsi sont : les diplômes d'État (DE) d'infirmiers, mais aussi toutes les formations pour devenir psychomotricien, pédicure-podologue, ergothérapeute, orthophoniste, orthoptiste,

manipulateur d'électroradiologie médicale ou audioprothésiste. Les études de kinésithérapie ne sont pas concernées car elles sont déjà accessibles après un PASS ou une L.A.S, ou via une licence STAPS, et soumises à un numerus apertus au même titre que les études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOPK).

Cette passerelle dépend néanmoins de plusieurs modalités :

- les résultats obtenus pendant l'année de PASS ou de L.A.S et les résultats aux épreuves de fin de semestre (écrit et oraux) ;
- la validation de l'année de PASS ou de L.A.S ;
- les capacités d'accueil des établissements ;
- la non-poursuite d'études en deuxième année d'études de santé MMOPK.

Les directeurs d'établissement peuvent permettre un accès direct en deuxième année, en dispensant partiellement ou totalement du suivi et de l'évaluation d'une ou plusieurs unités d'enseignements, et d'examens de la première année.

Il reste toutefois un point de blocage concernant la validation des stages puisque de

nombreuses formations permettent aux étudiants de commencer les stages dès la première année. Ce sont autant de compétences pratiques que n'auront donc pas les étudiants venant de PASS ou de L.AS. Dans ce cas, un parcours spécifique leur sera proposé pour réaliser les stages positionnés en première année.

La FNEI (Fédération Nationale des Étudiants en Sciences Infirmières) estime que cette

expérimentation est donc à « double-tranchant » et s'interroge aussi sur la pertinence de cette expérimentation avec la crainte que le DE⁵ d'infirmier soit perçu "comme une porte de sortie pour les étudiants en PASS et en L.AS" au sens négatif du terme. D'ailleurs, la FNEI propose plutôt la mise en place d'une L.AS "sciences infirmières" pour permettre une meilleure transition.

5. DU NUMERUS CLAUSUS AU NUMERUS APERTUS

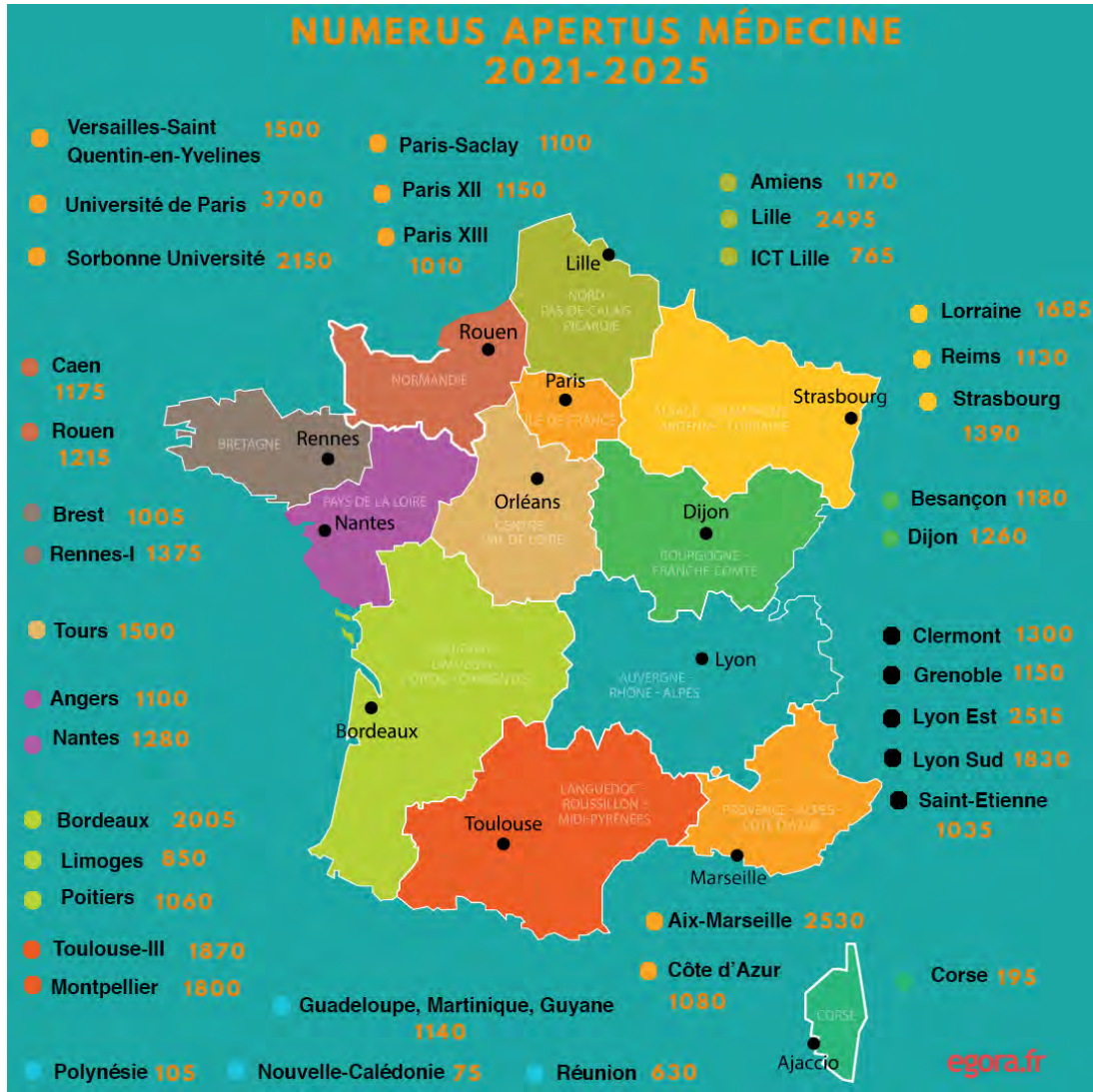
Le numérus clausus, auparavant fixé nationalement, est supprimé au profit d'un numérus apertus déterminé par les universités en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et dans le souci de s'adapter au mieux aux besoins des territoires. Ce numérus apertus, modulable chaque année, définit le nombre d'étudiants que les universités admettent dans les différentes filières. La démographie des professions médicales est anticipée par une analyse nationale à une

échelle pluriannuelle des besoins de santé des territoires et des évolutions des métiers⁶.

Au total, 51 505 étudiants en médecine seront donc formés sur la période 2021-2025 en France. Un seuil minimal d'objectif de formation a été fixé à 48 850 futurs médecins et un seuil maximal, à 54 160, correspondant respectivement à -5 % et +5 % des capacités de formation. Leur répartition, faculté par faculté, est la suivante :

⁵ DE : Diplôme d'État.

⁶ Cf. *Objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former (2021-2025)*.



Source : Objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former (2021-2025), document daté du 26 mars 2021 (soit avant la décision de la création de la faculté de médecine à Orléans).

Ainsi, du fait de cette réforme, les universités sont censées être les garantes d'un système plus juste et plus efficace, conjuguant les besoins réels des différents territoires avec les capacités d'accueil de chaque faculté de santé.

Le numerus clausus/apertus pour la médecine à Tours a ainsi évolué de la manière suivante (cf. tableau ci-dessous) :

Évolution du numerus clausus/apertus en Centre-Val de Loire pour la médecine

Numerus clausus/apertus	2018	2019	2020	2021 (numerus apertus)	2022	2023
Tours	234	255	275	300+58 (cf. décision du Conseil d'Etat)	350	324
Orléans						+50

Pour rappel, les Capacités d'Accueil Santé (CAS) pour la rentrée de septembre 2023 (c'est-à-dire les places disponibles en deuxième année de santé dans les cinq filières MMOPK) ouvertes sur l'académie en septembre sont réparties dans trois groupes de parcours : PASS, L.AS1 et L.AS2-3. Les groupes de parcours L.AS agrègent les étudiants des universités de Tours et d'Orléans. Les capacités ont été votées par les Conseils d'Administration des deux universités. Dans chaque filière, 30 % des places sont attribuées au groupe de parcours L.AS2-3 afin de garantir une seconde chance

A noter : Des mesures transitoires ont été mises en place pour offrir aux étudiants admis en PACES à la rentrée 2019 la possibilité d'un redoublement et un contingent spécifique de places dans les formations de santé.

d'intégrer les études de santé (attestée par le ratio CAS/inscrits). Le reste des places a été réparti entre les groupes de parcours L.AS1 et PASS en fonction des capacités d'accueil des différents parcours de PASS et de L.AS1 de la campagne Parcoursup.

Pour mémoire, le Conseil d'État a constaté que la répartition des places en 2ème année a été faite, de manière générale, à l'avantage des étudiants issus de l'ancien système, les redoublants de PACES, au détriment des nouveaux étudiants de 1ère année, inscrits dans les nouveaux parcours (la L.AS et la PASS). Alors que les PACES représentaient 30 % des

étudiants de 1^{ère} année, l'arrêté attaqué leur réservait environ 48 % des places en 2ème année. Le Conseil d'État a observé également que quinze universités- dont celle de Tours- n'avaient pas suffisamment augmenté leurs capacités d'accueil en 2ème année pour garantir que la mise en œuvre de la réforme ne désavantage pas les étudiants inscrits en L.AS et en PASS.

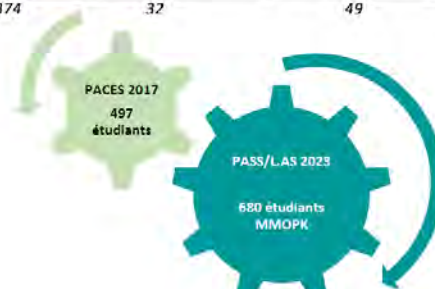
Ainsi, le Conseil d'État a jugé que ces quinze universités devaient prendre de nouvelles délibérations permettant d'atteindre, pour 2021-2022, un nombre de places de 2ème année supérieur d'au moins 20 % à celui de 2020-2021. 58 places supplémentaires ont ainsi été débloquées à Tours. Pour la rentrée universitaire 2021-2022, l'Université de Tours bénéficiait ainsi de 481 places en deuxième année, toutes filières confondues (médecine/odontologie/pharmacie/maïeutique). Ainsi, 232 places ont été attribuées aux PASS/L.AS et 249 aux ex-PACES.).

En 2022, on comptait 551 places hors kiné, 651 en incluant kiné.

Depuis cette décision du Conseil d'État, les capacités d'accueil ont encore évolué du fait notamment de la création d'une PASS à Orléans.

Ainsi, en accord entre les instances de l'ARS et des universités, les capacités d'accueil en santé à la suite du concours MMOPK (2^{ème} année des études de santé) ont été fixées selon la ventilation suivante pour 2023 et 2024 :

CAS 2023	Médecine		Maïeutique	Odontologie		Pharmacie	Total MMOP	Pour information			
	374			49				120	575	Kiné 2023	
	Tours	Orléans		Tours	Nantes & CF					105	
	324	50	32	28	21						
PASS	176		13		20	40	249	50			
LAS 1	72		7		11	34	124	22			
LAS 2/3	107		10		15	36	168	28			
Passerelles	16		2		3	8	29	4			
Sportif de Haut Niveau	0		0		0	0	0	1			
Etangers hors UE	3		0		0	2	5	0			
<i>Total</i>			<i>374</i>		<i>49</i>	<i>120</i>	<i>575</i>	<i>105</i>			



27% d'augmentation potentiel d'étudiants MMOPK en formation

Augmentation en médecine de 258 à 374 étudiants

Source : Université de Tours, CA du 12 avril 2022.

En Centre-Val de Loire, en 2023, la ventilation prévue des admis directs entre les différentes filières du concours MMOPK et selon les différentes voies d'accès (PASS, L.AS 1, L.AS 2-3) est la suivante :

Admis directs en MMOPK

	M	Admis direct	Ma	Admis direct	O	Admis direct	P	Admis direct	K	Admis direct	Total	Admis direct
CAS 2023	374		32		49		120		105		680	
PASS	176	88	13	6	20	10	40	20	50	25	299	149
LAS 1	72	36	7	3	11	5	34	17	22	11	146	72
LAS 2/3	107	53	10	5	15	7	36	18	28	14	196	97
Total	355	177	30	14	46	22	110	55	100	50	641	318
Passerelle, étranger HVE, SHN	19		2		3		10		5		39	
	<i>374</i>		<i>32</i>		<i>49</i>		<i>120</i>		<i>105</i>		<i>680</i>	

Source : Université de Tours.

On note qu'à l'université de Tours, on est ainsi passé de 350 places en médecine en septembre 2022 à 324 en septembre 2023, quand au même moment, ont été ouvertes 50 places à Orléans (374 places Tours+Orléans, soit un solde positif de 24 places) !

Le nombre de places en kinésithérapie est porté à 105 contre 100 en 2022. Les autres filières restent inchangées (odontologie, pharmacie, maïeutique).

La répartition des places en odontologie se fait entre Tours, Nantes et Clermont-Ferrand pour l'odontologie et entre Tours et Orléans pour la médecine (cf. le tableau ci-après).

Au final, par rapport à 2017 (système PACES), les capacités d'accueil en santé sont passées de 497 étudiants à 680 étudiants en MMOPK (575 MMOPK+105 kiné, cf. tableau ci-dessus), soit 27 % d'augmentation du nombre d'étudiants MMOPK en formation (toutes filières confondues), et de 374 étudiants en médecine (soit près de +45 %).

Répartition des places en Odontologie par ville - 2023

	Nantes	Clermont-ferrand	Tours	Total
CAS 2023	12	9	28	49
PASS	5	4	11	20
LAS 1	3	2	6	11
LAS 2/3	4	3	8	15
Passerelles	0	0	3	3
<i>Total</i>	12	9	28	49

Répartition des places en Médecine par ville - 2023

	Tours	Orléans	Total
CAS 2023	324	50	374
PASS	152	24	176
LAS 1	61	11	72
LAS 2/3	92	15	107
Passerelles	16	0	16
Etrangers HE	3	0	3
<i>Total</i>	324	50	374

Source : Université de Tours.

Répartition des places offertes en 2e année des formations en Santé Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie, MMOP et K à la rentrée universitaire 2024 (CAS 2024)

CAS 2024	Médecine*			Maïeutique*	Odontologie*				Pharmacie*	Total MMOP	Kiné*	Total MMOPK
	425				49							
	Tours	Orléans	Total		Tours	Nantes	CF	Total				
	325	100	425	35	28	12	9	49	120	629	100	729
PASS	151	45	196	16	11	5	4	20	40	272	50	322
LAS 1	56	20	76	6	5	3	2	10	34	126	22	148
LAS 2/3	98	30	128	11	9	4	3	16	36	191	28	219
Passerelles	17	5	22	2	3	0	0	3	8	35	0	35
Candidats hors UE	3	0	3	0	0	0	0	0	2	5	0	5

Pour information

* Sous réserve de validation par les instances universitaires de Tours et d'Orléans

Source : site Internet de la Faculté de médecine de Tours.

Pour l'année 2024, les CAS (729 places contre 680 en 2023, soit +7 %) évolueraient encore avec pour éléments saillants :

- Un passage de 50 à 100 places à Orléans en médecine,

- Une progression de 32 à 35 places en maïeutique,
- Une stabilité en odontologie et pharmacie,
- Une baisse de 5 places en kinésithérapie (en raison des problématiques de locaux à l'EUK).

PARTIE 2 - MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME EN FRANCE ET EN CENTRE-VAL DE LOIRE : MODALITÉS CONCRÈTES

1. UNE MISE EN ŒUVRE DIFFÉRENTE SELON LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES : QUELQUES EXEMPLES

De par leur autonomie⁷, les différentes universités de France, tout en respectant l'esprit de la loi initiant cette réforme, ont pu la mettre en œuvre de manière différenciée :

certaines choisissant d'aller vers un système tout L.AS, d'autres un système mixant PASS et L.AS, ou encore d'autres en allant vers des Licences Santé.

1.1 L'exemple de l'université de Strasbourg : le choix original de la Licence Sciences pour la Santé

A Strasbourg, il n'y a pas de PASS, ni de licences disciplinaires avec mineure santé. La seule voie d'accès aux études de santé pour les néo-bacheliers est la Licence Sciences pour la Santé.

En imaginant l'accès au DFGSM (Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales) par le biais d'une licence Sciences pour la Santé, l'Université de Strasbourg a fait, ainsi, le choix d'un dispositif original, différent des choix posés par la plupart des autres universités, qui ont opté pour des Licences accès santé (L.AS) ou des Portails d'accès santé (PASS, selon la terminologie retenue sur le site Internet de la Faculté de médecine de Strasbourg).

L'Université de Strasbourg a voulu « *insister en particulier sur* :

- *L'égalité des chances à l'accès à l'année préparatoire (1^{ère} année de la licence Sciences pour la Santé) ;*

- *L'égalité des chances à l'admission en DFG2 (Diplôme de Formation Générale 2^{ème} année) ;*
- *L'égalité des chances à la réussite de la 2^{ème} année, que celle-ci soit en DFG2 ou en 2^{ème} année de licence ;*
- *La cohérence entre une année préparatoire aux études de santé, et les études de santé elles-mêmes, qui sont des études fondamentalement scientifiques. »⁸*

Les étudiants alsaciens suivent ainsi obligatoirement une majeure en santé, une mineure parmi onze disciplines, et des enseignements transversaux (sciences humaines et sociales, éthique...). Il s'agit « *de ne pas faire perdre de temps à de bons étudiants qui veulent intégrer ces formations directement* »⁹. En outre, le niveau des élèves, qui auront étudié la santé en "majeure" pour certains ou en "mineure" pour d'autres, risque

⁷ La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse), initialement intitulée loi portant organisation de la nouvelle université et communément appelée loi d'autonomie des universités, bien que cela n'ait jamais été son titre officiel, est la [loi française n°2007-1199 du 10 août 2007](#). Elle prévoit principalement que, d'ici au 1er janvier 2013, toutes les universités accèdent à l'autonomie dans les domaines budgétaire (article 50) et de gestion de leurs ressources humaines et qu'elles puissent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers. La loi poursuit trois objectifs : « rendre l'université attractive », « sortir de la paralysie de la gouvernance actuelle » et « rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale ».

⁸ Source : <https://med.unistra.fr/formations/acces-aux-etudes-de-sante>

⁹ Source : <https://med.unistra.fr/formations/acces-aux-etudes-de-sante>

d'être hétérogène en deuxième année des MMOPK. D'où le choix de Strasbourg d'un même modèle pour tous.

1.2 L'exemple des universités d'Angers, Le Mans et Laval : Pluri-PASS et L.AS

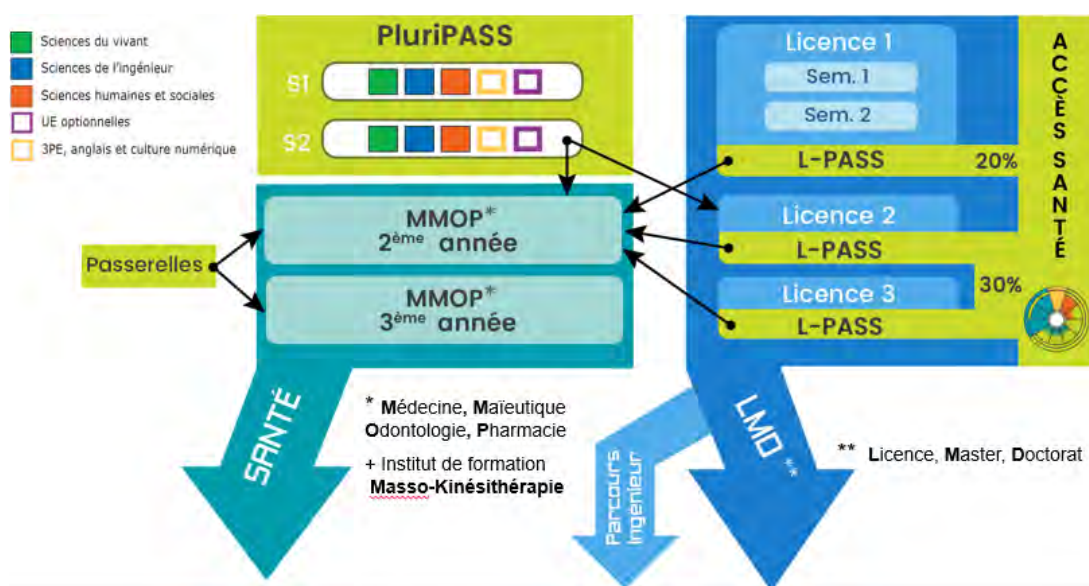
Dès 2015, la Faculté de médecine d'Angers s'est engagée dans un projet original avec la suppression de la PACES et la mise en place d'un parcours pluridisciplinaire, dit PluriPass, étalé sur deux ans. En 2016, elle a également répondu à un appel à candidatures national visant à relancer les expérimentations dans l'accès aux études de santé. Son objectif était déjà de diversifier les profils des étudiants.

À côté de PluriPass, l'université d'Angers a donc souhaité créer, dès la rentrée 2017, une nouvelle voie d'admission aux études de santé via les autres licences de l'université. Elle s'est inspirée du modèle AlterPaces, déjà

expérimenté par sept universités (Paris 5, Paris 7, Paris 13, Poitiers, Saint-Étienne, Strasbourg et Tours). Pour y candidater, les étudiants devaient suivre des unités d'enseignement complémentaires à leur licence et étaient admis à l'issue de la deuxième année de licence ou en cours de L3.

Les deux expérimentations étaient "complémentaires".

La réforme a permis aux Facultés d'Angers, Le Mans et Laval d'aller plus loin dans les orientations prises antérieurement.



L'accès aux études de santé se fait en 1^{ère} CHANCE soit via PluriPASS qui est un parcours de formation pluridisciplinaire, soit via des L.AS.¹⁰

PluriPASS propose une spécialisation progressive à partir d'un socle

pluridisciplinaire. La formation associe des enseignements dans des champs disciplinaires variés tels que sciences du vivant, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales.

Dès le premier semestre, les étudiants reçoivent une information sur les débouchés

¹⁰ Source : <https://formations.univ-angers.fr/fr/offre-de-formation/docteur-d-etat-sante-DDES/sciences-technologies-sante-STs/pluripass-BO08BOHD.html?search-keywords=pluripass>

proposés dans les différentes filières de santé et dans les autres licences. Ils sont accompagnés tout au long de l'année par le SUIO-IP (Service Universitaire d'Information et d'Orientation – Insertion Professionnelle) dans la construction et l'expression de leurs projets personnels et professionnels (3PE).

PluriPASS permet aux étudiants qui ne poursuivront pas dans les filières de santé, après une orientation progressive, l'accès à une poursuite d'étude en licence dans les universités d'Angers et du Mans. Ce cursus pluridisciplinaire commun aux études de santé permet aussi de se diriger vers des filières 'Ingénieur'. Ainsi, les étudiants peuvent se réorienter dans les licences suivantes :

Université d'Angers	Le Mans Université
<ul style="list-style-type: none"> → Licence Droit → Licence Sciences économiques et de gestion → Licence Psychologie → Licence Informatique → Licence Mathématiques → Licence Sciences chimiques et physiques → Licence Sciences du vivant et géosciences → ... 	<ul style="list-style-type: none"> → Licence Science de la vie → Licence Physique-Chimie → Licence Droit → Licence Économie et Gestion → Licence de Mathématiques → ...

Source : Site Internet de la Faculté de médecine d'Angers.

Concernant les L.AS (L1, L2, L3, CPGE, IFSI, formations paramédicales), il s'agit d'un parcours de formation diversifié avec une option « Accès Santé ».

A Angers, le Mans, et Laval, la L.AS est également mise en œuvre pour permettre d'accéder aux 5 filières de santé. L'étude des meilleurs dossiers académiques des étudiants en termes de notes et de classements correspond au 1^{er} groupe d'épreuves. Le passage d'oraux (mini-entrevues multiples) constitue le 2^{ème} groupe d'épreuves.

Au sein de presque toutes les licences de l'Université d'Angers (UA) et de Le Mans Université (LMU), il est proposé une option « Accès Santé » (un choix de 10 modules) à laquelle les étudiants doivent s'inscrire.

5 modules sont à valider en 1^{ère} chance (80h de cours à distance avec examen en présentiel), en plus des enseignements liés à leur licence.

Parmi ceux-ci, le module « Projet Santé » (CV, lettre de motivation et fiche métier) est obligatoire (16h à distance).

Que l'on soit inscrit en première année en PluriPASS ou en L.AS, l'accès aux études de santé se fait en 2^{ème} CHANCE via les L.AS (L2 option Accès santé ou L3 option Accès santé au choix).

Les étudiants ont ainsi deux chances d'accès aux filières contingentées, en fin de deuxième semestre et après une Licence 2 ou Licence 3 validée à l'Université d'Angers ou à Le Mans université L.AS.

1.3 L'exemple de l'université de Poitiers avec un système « tout L.AS »

Le modèle choisi par l'université de Poitiers est celui du « tout L.AS ». En effet, pour accéder aux études de santé à l'université de Poitiers, les lycéens doivent choisir parmi 14 licences dans Parcoursup qui proposent autant d'enseignements disciplinaires de la licence choisie que d'enseignements de santé. L'université a, ainsi, fait le choix de ne pas créer un portail spécifique santé pour intégrer ce type d'études (PASS).

Trois groupes de L.AS sont définis au sein de l'université de Poitiers¹¹ :

- Groupe contenant les L.AS du domaine Lettres et langues, sciences humaines et sociales
 - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (anglais)
 - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (espagnol)
 - Lettres
 - Sciences du langage
 - Économie et gestion
 - Droit
- Groupe contenant les L.AS du domaine Sciences de la vie et STAPS
 - Sciences de la vie
 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- Groupe contenant les L.AS du domaine Sciences fondamentales (hors Sciences de la vie)
 - Chimie
 - Informatique
 - Mathématiques
 - Physique
 - Sciences de la terre
 - Sciences pour l'ingénieur

L'accès aux filières de santé demeure sélectif et les places disponibles sont ventilées entre ces 3 groupes de L.AS. Les étudiants sont donc classés à l'intérieur de leur groupe.

Pendant l'année de L.AS, les étudiants suivent les enseignements suivants :

- Les enseignements liés à l'accès santé : physique, biophysique, chimie, biochimie, génétique, anatomie et histologie, embryologie, biologie cellulaire et moléculaire, méthodes d'exploration et d'analyse, pharmacologie et connaissance du médicament, sciences humaines et sociales ;
- Les enseignements liés à la licence disciplinaire ;
- Les enseignements transversaux :
 - l'anglais
 - le PPPE (Projet Personnel et Professionnel de l'Étudiant(e)).

Tous ces enseignements sont pris en compte pour valider l'année de L.AS.

Pour être reçus au concours MMOPK, les étudiants doivent :

- avoir validé leur 1^{ère} année de L.AS (60 ECTS) en session 1 (sans passer par le rattrapage)
- avoir obtenu, sans compensation entre les blocs, les résultats suivants :
 - une moyenne au bloc « enseignements de santé » $\geq 10/20$,
 - une moyenne au bloc disciplinaire $\geq 10/20$,
 - et la validation de l'UE 6 (PPPE).

¹¹ Source : <https://medphar.univ-poitiers.fr/accueil/formations/acces-aux-etudes-de-sante/>

Comme dans les autres facultés ayant mis en place des L.AS, la poursuite d'étude s'applique comme déjà présenté ci-avant.

1.4 Une réforme multiforme et encore évolutive

Cette réforme de la première année des études de santé est multiforme dans sa mise en œuvre et encore évolutive. En effet, si au démarrage nombre de facultés se sont dirigées vers la répartition PASS/L.AS, d'autres ont fait des choix plus originaux comme présenté dans les paragraphes précédents. Les choix opérés par Strasbourg et Angers sont quand même des modèles spécifiques et qui ne semblent pas repris ailleurs en France.

Depuis la mise en place, certaines universités ont encore fait évoluer leur modèle allant vers le « tout L.AS » qui semble plus proche de l'esprit de la réforme tel qu'envisagé par le législateur.

De plus, dans certaines facultés de médecine, à l'instar de celle de Rennes 1, est proposé, depuis la rentrée 2021, une PASS avec une mineure en sciences infirmières en partenariat avec les IFSI de la région. Cette option complète l'approche médicale et offre des passerelles intéressantes pour rebondir dans le soin. Si l'université rennaise a été la première à initier cette possibilité, d'autres par la suite comme celles de Lille ou de Brest ont monté des options similaires, dans le cadre d'une expérimentation lancée par le ministère de l'Enseignement supérieur sur l'universitarisation des formations paramédicales.

2. UNE MISE EN ŒUVRE ÉVOLUTIVE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

2.1 2020-2021, année de mise en œuvre de la réforme

A la rentrée 2020, première année de mise en œuvre de la réforme, en Centre-Val de Loire, le parcours « PASS » était proposé à la faculté de médecine de l'université de Tours (820 étudiants) et les licences « L.AS » (480 étudiants) étaient, quant à elles, réparties sur le territoire régional, à la fois au sein des universités de Tours et d'Orléans ainsi que dans l'antenne universitaire de Bourges. On est ainsi passé de 1 200 étudiants en PACES à 1 300 étudiants en PASS/L.AS.

A l'ouverture des L.AS au sein de l'Université d'Orléans, seuls les 3 portails Sciences étaient proposés (SV-Chimie / Maths-Physique / Maths-info) en L.AS 1^{ère} année. La Licence Sciences de la vie proposait l'accès santé en L2 et L3 ; les licences de chimie et de mathématiques seulement en L2.

Pour l'année universitaire 2020/2021, la répartition des effectifs entre PASS et L.AS s'établissait à environ 60 % en PASS et 40 % en L.AS.

2.2 2021-2022, une année de transition marquée par l'incertitude pour les étudiants

A la rentrée 2021 (année universitaire 2021-2022), ont été ouvertes les filières PASS STAPS et PASS Droit à Tours, en coopération avec l'université d'Orléans, la L.AS Mathématiques à Tours, la L.AS STAPS à Orléans, la L.AS Droit à Bourges.

On comptait ainsi :

- 860 étudiants en PASS inscrits via Parcousup,
- 545 étudiants en L.AS 1 inscrits via Parcousup,

- Et 264 étudiants inscrits en L.AS 2 et 3 qui pouvaient faire valoir leur deuxième chance.

A noter qu'en 2021/2022, la répartition des effectifs entre PASS et L.AS s'établissait approximativement à 50 % en PASS et 50 % en L.AS (contre 60/40 l'année antérieure).

L'année 2020/2021 a particulièrement été marquée par la décision du Conseil d'État déjà mentionnée plus haut dans le présent rapport, et menant à ce que la Faculté de médecine ouvre 58 places supplémentaires.

2.3 2022-2023, une année marquée par l'autorisation de l'ouverture d'une PASS à Orléans et la transformation du CHRO en CHU

Annoncées par Jean Castex, alors Premier Ministre, fin février 2022, l'universitarisation du CHR d'Orléans et la création d'une fac de médecine à Orléans se sont vu concrétisées au cours de cette nouvelle année universitaire. Ces annonces faisaient suite à des préconisations émises par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), qui avaient été missionnées sur la faisabilité de ce projet, qui vise à lutter contre la désertification médicale.

A la rentrée 2022 (année universitaire 2022-2023), on comptait ainsi :

- 955 étudiants en PASS inscrits via Parcoursup,
- 605 étudiants en L.AS 1 inscrits via Parcoursup et sachant qu'il y a toujours un certain nombre d'abandons.

L'année 2022/2023 a ainsi été marquée par la création de la filière L.AS Economie santé à Châteauroux (20 places) et par la création d'une PASS à Orléans.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans a voté favorablement, le 7 avril 2023, l'ouverture du premier cycle complet de Médecine pour la rentrée 2023. Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER), organe consultatif présidé par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a également rendu un avis favorable à l'accréditation de ce 1^{er} cycle des études

médicales à l'Université d'Orléans. Cet avis (21 pour, 1 contre et 6 abstentions) entraîne, de fait, dès la prochaine rentrée 2023, l'accréditation à délivrer le Diplôme de Formation Générale en Science Médicale (DFGSM) qui concrétise la fin du premier cycle de médecine (3^{ème} année de Licence).

A noter que les étudiants de la PASS d'Orléans suivent l'ensemble des cours en vidéo dans un amphithéâtre prêté par la faculté de droit économie gestion. Ils se retrouvent donc sans professeur présent physiquement dans l'ensemble de leurs cours contrairement aux étudiants de Tours. A cet effet, les professeurs de la Faculté de médecine de Tours enregistrent leurs cours la veille, pour qu'ils soient diffusés le lendemain sur écran géant aux étudiants d'Orléans. Ceux-ci bénéficient en outre d'un accompagnement de bonne qualité proposé par le Tutorat des étudiants de la Faculté de médecine de Tours et des étudiants de l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie d'Orléans.

Les premières observations font état d'une réussite plutôt bonne et équivalente à ce qui est observée à Tours en PASS. Toutefois, même si les résultats sont bons, la formation n'a pas fait « le plein » pour son lancement. 105 places étaient, en effet, ouvertes en septembre 2022, mais seuls 92 étudiants ont choisi la case "Orléans" dans leurs vœux sur Parcoursup - les « bons élèves » privilégiant l'université de Tours. A noter que les effectifs de la PASS d'Orléans vont progressivement augmenter et

ce, dès la rentrée 2023, avec 150 places disponibles pour la prochaine promotion.

En parallèle, la rentrée 2022 a vu le lancement de la première promotion d'étudiants de médecine, fruit du partenariat entre la ville d'Orléans et la faculté de médecine publique de Zagreb en Croatie (formation accessible par concours et dispensée par la « Medical Studies in English » (MSE) en anglais et pour partie en distanciel sur le site du Lab'O à Orléans avec une poursuite d'étude à partir de février 2023 à Zagreb). Sur les 15 étudiants inscrits actuellement en 1ère année, 5 bénéficient d'une prise en charge de la ville d'Orléans et du Conseil départemental du Loiret pour les frais d'inscriptions qui s'élèvent à 12 000 euros. 5 étudiants bénéficient de cette prise en charge à hauteur de 75 % car issus de familles très modestes, 5 à hauteur de 50 % (classes moyennes) et 5 à hauteur de 30 % (classes aisées). Chaque étudiant devra en

compensation de cette aide financière s'engager à rester sur le territoire orléanais ou Loirétain (au moins 5 ans à l'issue de leurs études médicales).

Pour mémoire, les liens avec l'université de Zagreb et Orléans s'inscrivent dans une certaine continuité puisque, il y a 15 ans, sous l'impulsion de Gérard Guillaumet alors Président de l'Université d'Orléans, et actuellement personnalité qualifiée au sein de l'association Loire&Orléans en Santé, un double diplôme de master en biologie avait été créé avec cette université en Biotechnologie et en Biologie Moléculaire Cellulaire.

Cette formation n'est pas impactée par la réforme et ne fait pas l'objet d'une analyse dans le présent rapport. Mais elle constitue un élément de contexte important que le CESER devait relever.

2.4 Synthèse de l'évolution de l'offre de formation de 2020 à 2023

Au fil des années, la formation s'est enrichie comme suit (cf. tableau ci-contre) :

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
PASS 820 étudiants	L.AS 1 480 étudiants	PASS 860 étudiants	L.AS 1 545 étudiants	PASS 955 étudiants	L.AS 1 605 étudiants
Tours : <ul style="list-style-type: none"> • Santé option chimie (171) • Santé option sciences de la vie (257) • Santé option mathématiques (102) • Santé option Physique (102) • Santé option Economie (120) • Santé option psychologie (68) 	Tours : <ul style="list-style-type: none"> • Chimie option santé (40) • Sciences de la vie option santé (90) • Economie option santé (70) • Psychologie option santé (40) 	Tours : <ul style="list-style-type: none"> • Santé option chimie (150) • Santé option sciences de la vie (305) • Santé option mathématiques (80) • Santé option Physique (80) • Santé option Economie (90) • Santé option psychologie (65) • Santé option STAPS (60) • Santé option Droit (30) 	Tours : <ul style="list-style-type: none"> • Chimie option santé (40) • Sciences de la vie option santé (90) • Economie option santé (70) • Psychologie option santé (40) • Mathématiques option santé (40) 	Tours (850 étudiants)+ Orléans (105 étudiants)* <ul style="list-style-type: none"> • Santé option chimie (150+15) • Santé option sciences de la vie (300+15) • Santé option mathématiques (80+15) • Santé option Physique (80+15) • Santé option Economie (90+15) • Santé option psychologie (60) • Santé option STAPS (60+15) • Santé option Droit (30+15) 	Tours : <ul style="list-style-type: none"> • Chimie option santé (40) • Sciences de la vie option santé (80) • Economie option santé (70) • Psychologie option santé (40) • Mathématiques option santé (20)
	Orléans : <ul style="list-style-type: none"> • Science de la vie/Chimie option santé (120) • option santé (80) • Mathématiques /Informatique option santé (40) 		Orléans : <ul style="list-style-type: none"> • Science de la vie/Chimie option santé (120) • Physique/mathématiques option santé (40) • Mathématiques /Informatique option santé (20) • STAPS option santé (30 à Orléans+30 à Bourges) • Droit option Santé (25 à Bourges) 		Orléans : <ul style="list-style-type: none"> • Science de la vie/Chimie option santé (160) • Physique/mathématiques option santé (40) • Mathématiques /Informatique option santé (20) • STAPS option santé (60 à Orléans+30 à Bourges) • Droit option Santé (25 à Bourges) • Economie option Santé (20 à Châteauroux)

*La PASS d'Orléans jusqu'en 2025 dépend de la Faculté de médecine de Tours, avant transformation du département de santé en Faculté autonome.

PARTIE 3 - LES RÉSULTATS OBTENUS : LES PREMIERS EFFETS CONTRASTÉS DE LA RÉFORME

Après trois années de mises en œuvre, des premières évaluations de la réforme sont en cours. En 2023, une réévaluation de celle-ci est inscrite dans la loi Organisation et Transformation du Système de Santé. Si chaque université l'a mise en œuvre selon ses propres modalités, on note que les principales conférences des doyens des différentes filières de santé ont initié des réflexions afin de faire des propositions d'amélioration. Cela pourrait aller dans le sens d'une mise en cohérence des différentes déclinaisons de la réforme.

En Centre-Val de Loire, tout cela s'est inscrit dans un contexte en forte évolution :

- Avec la hausse des postes d'enseignants, notamment des PU-PH (Professeur des Universités-Praticien Hospitalier), pour accompagner la hausse des effectifs des jeunes formés,
- Avec l'ouverture d'une PASS à Orléans dès 2022,
- Avec la création de la faculté d'odontologie à Tours.

1. UNE RÉFORME EXTRÊMEMENT DIFFICILE À METTRE EN ŒUVRE POUR LES UNIVERSITÉS

Cette réforme apparaît comme extrêmement complexe à mettre en œuvre pour les universités, créant même des difficultés de fonctionnement et des fermetures de services administratifs au moment de la parution des résultats. Avec ses 5 filières (Médecine/Maïeutique/Odontologie/Pharmacie/Kinésithérapie) et ses 3 parcours (PASS/L.AS 1/ L.AS 2-3), elle génère un travail colossal pour les services administratifs et les professeurs des universités (de nombreuses listes d'admissibilité à publier et de sujets à

prévoir pour chaque année universitaire). A cela s'ajoute la possibilité prévue par les textes que les étudiants puissent s'inscrire au concours pour 1 ou 2 filières. Cette complexité a créé parfois des situations extrêmement difficiles, comme l'ont souligné certaines personnes auditionnées, avec à titre d'exemple des agents des scolarités en burn-out et des services qui n'ont pas été en capacité de rendre les résultats dans les temps (ce qui n'a pas été le cas en région Centre-Val de Loire).

2. UNE RÉFORME PEU LISIBLE POUR LES ÉTUDIANTS OU FUTURS ÉTUDIANTS EUX-MÊMES

Cette réforme est très peu lisible pour les étudiants ou futurs étudiants mais aussi pour l'ensemble de l'entourage intervenant dans le parcours d'orientation du jeune (parents, professeurs principaux, conseillers d'orientation...). Elle génère beaucoup de questionnements sur la meilleure voie à choisir pour réussir et nécessite d'avoir des stratégies anticipatrices tant au niveau des spécialités

choisies au lycée et au baccalauréat que de la licence dans laquelle candidater sur Parcoursup (entre PASS ou L.AS mais aussi entre L.AS elles-mêmes puisque toutes n'ont pas les mêmes taux de réussite). Cela est d'autant plus difficile que nombre de jeunes ne sont pas nécessairement en mesure d'appréhender toutes ces subtilités. Ils ne bénéficient, en effet, pas tous du même appui,

des mêmes conseils selon leur entourage familial ou amical, ce qui peut générer des inégalités de chance, à niveau similaire.

Cette réforme est même contestée par certains. Ainsi, un collectif national PASS/L.AS est particulièrement actif. Par ailleurs, l'association PASS-L.AS 21, un collectif de parents, a déposé une requête (en décembre 2022) visant à contester devant le Conseil d'État le refus implicite de la Première Ministre d'abroger la réforme. La Première Ministre n'a, en effet, pas donné suite à un courrier envoyé à l'été 2022 qui « *lui demandait de mettre fin aux incohérences multiples subies par les étudiants dans diverses facultés de santé* ».

Néanmoins, il existe des dispositifs d'orientation ciblant les lycéens pour leur

permettre de mieux connaître les voies de formation en santé dans le supérieur. C'est notamment le cas dans l'Académie Orléans-Tours via le dispositif « ambition sup santé », qui s'inscrit dans le cadre des cordées de la réussite et porté par l'Université de Tours. Cela concerne 20 lycées répartis dans les 6 départements de l'académie avec pour ambition de toucher près de 400 lycéens au cours de l'année scolaire 2022/2023. Par cette action, il s'agit de « pousser l'ambition scolaire et de contrer la traduction des inégalités sociales en inégalités de réussite scolaire, en cohérence avec le souhait de l'Université d'ouvrir davantage une formation de Santé caractérisée par une forte reproduction sociale ».¹²

3. UNE RÉFORME SOURCE D'INÉGALITÉS TERRITORIALES

Au niveau national, du fait de l'autonomie des universités, cette réforme semble engendrer des inégalités territoriales de par des modalités de sélection propres à chacune. En effet, selon les facultés, la répartition des places MMOPK entre PASS et L.AS ainsi que le nombre et la nature des épreuves orales sont différents. Toutefois, il semble qu'il y ait une certaine prise de conscience et une volonté de la conférence des doyens de tendre vers une plus grande harmonisation.

A l'inverse, en Centre-Val de Loire, la réforme a permis de renforcer les coopérations entre les deux universités et ce, dès 2020, ce qui s'est traduit par une offre de formation en santé

répartie sur le territoire régional via la mise en place de L.AS tant à Tours qu'à Orléans ainsi que dans les antennes universitaires (Bourges et Châteauroux). La création de la future faculté de médecine d'Orléans a renforcé ce phénomène.

Alors que dans le système PACES, les étudiants provenaient plutôt de Tours et d'Orléans et que ceux venant d'autres territoires s'autocensuraient (notamment pour des raisons financières ou sociales), avec cette nouvelle approche, on assiste à une certaine diversification territoriale des inscrits, grâce notamment aux L.AS déployées dans les antennes universitaires.

¹² Source : « Les Cordées de la réussite dans l'académie d'Orléans -Tours », Rectorat.

4. UNE RÉFORME FRAGILISANT CERTAINES FILIÈRES

Comme relayé ces derniers mois dans divers articles de presse, la réforme a eu comme effet pervers de fragiliser certaines filières du concours MMOPK, certaines ne remplissant plus l'ensemble de leurs places disponibles comme pharmacie ou maïeutique. Ainsi, au niveau national, 1 100 places¹³ étaient vacantes en filière pharmacie à la rentrée 2022 (soit une hausse de places vacantes de +550 %, seules 163 places étaient vacantes l'année antérieure), 20 % à la faculté de pharmacie de Limoges. Cette hausse des places vacantes laisse envisager un avenir inquiétant pour le secteur de la pharmacie, souffrant d'ores et

déjà d'une pénurie de ressources humaines au sein de la profession depuis maintenant plusieurs années.

A Tours, le constat est identique avec 7 places non pourvues en maïeutique et 11 en pharmacie, à la rentrée 2022. Ce constat est d'autant plus inquiétant que le PRS¹⁴ 3 prévoit justement d'augmenter les capacités de formation en maïeutique à Orléans pour répondre aux besoins des habitants du territoire : en effet, la maternité du CHRU d'Orléans est l'une des plus importantes de France avec près de 5 000 naissances par an.

5. UNE RÉFORME EN DEMI-TEINTE CONCERNANT LA DIVERSIFICATION DES PROFILS

Au plan national

Comme le souligne l'étude publiée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en décembre 2022¹⁵, « avant la réforme, la première année commune aux études de santé se caractérisait par une forte proportion de néo-bacheliers issus de classes sociales favorisées, avec de bons résultats scolaires et des profils scientifiques. En PACES, près d'un néo-bachelier sur deux avait des parents appartenant à la catégorie socio-professionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures » (47 % en 2018-2019, 48 % en 2019-2020) et les deux tiers ont eu une mention au baccalauréat. »

La réforme ambitionnait justement de diversifier les profils des étudiants et de démocratiser les études de santé. Or, à la

rentrée 2020, l'étude indique qu'encore 48 % des néo-bacheliers inscrits en première année d'études de santé avaient des parents appartenant à la catégorie socio-professionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Au global, la première année d'application de la réforme n'a donc pas permis de modifier le profil des candidats à l'admission en MMOPK.

Toutefois, cette étude signale des différences entre les néo-bacheliers inscrits en PASS et ceux inscrits en L.AS puisque ce taux atteint 51 % pour le PASS et 42 % pour la L.AS. En proportion, la L.AS accueille d'ailleurs davantage de néo-bacheliers issus des classes sociales plus modestes : + 4 points pour les enfants d'employés et + 1 point pour les enfants d'ouvriers.

¹³ On compte ainsi seulement 2 700 étudiants en deuxième année de pharmacie en France pour 3 802 places.

¹⁴ PRS : Projet Régional de Santé

¹⁵ « Profil, parcours et réussite des néo-bacheliers en première année du premier cycle d'études de santé », Note d'information 22.13, Systèmes d'Information Études statistiques (MESR-SIES), décembre 2022.

Caractéristiques des néo-bacheliers inscrits en 1^{ère} année d'études de santé et admis en MMOPK (en %)

		Néo-bacheliers inscrits en première année d'étude de santé					Néo-bacheliers admis en MMOPK				
		2018-2019	2019-2020	2020-2021			2018-2019	2019-2020	2020-2021		
		PACES	PACES	PASS	LAS	Ensemble	PACES	PACES	PASS	LAS	Ensemble
Bac	Bac Général	95	96	97	92	96	100	100	100	99	100
	Bac scientifique	93	92	95	81	92	100	100	100	97	99
	Avec mention	68	64	85	73	82	96	95	97	95	97
	<i>Dont TB</i>	29	26	36	21	27	63	55	62	44	57
	<i>Dont B</i>	35	34	37	36	30	28	32	30	37	30
	<i>Dont AB</i>	36	39	27	43	25	9	13	8	19	10
Catégorie socio-professionnelle	Agriculteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Artisans, commerçants, chef d'entreprise	8	7	7	7	7	6	5	5	5	5
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	47	48	51	42	48	65	67	69	62	67
	Professions intermédiaires	17	17	16	19	17	15	14	14	17	14
	Employés	15	15	13	17	14	8	8	8	10	8
	Ouvriers	6	6	6	7	6	2	2	2	3	2
	Inactifs - Retraités	5	5	5	6	5	2	2	2	1	2
	NR	2	1	1	2	1	1	0	0	1	1
	Boursier	40	41	40	45	41	27	25	24	29	25

Lecture : En 2020, parmi les néo-bacheliers admis en MMOPK issus de PASS 69 % sont enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Champ : France métropolitaine + DROM (Hors Polynésie et Nouvelle-Calédonie) – Néo-bacheliers de moins de 30 ans inscrits en formation initiale en première année de formation de santé

Source : MESR – SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)

Source : « Profil, parcours et réussite des néo-bacheliers en première année du premier cycle d'études de santé », Note d'information 22.13, Systèmes d'Information Études statistiques (MESR-SIES), décembre 2022.

L'étude souligne aussi que cette ouverture trouve ses limites au moment de l'admission en MMOPK. En effet, elle indique que « *les meilleurs bacheliers restent les étudiants les plus représentés parmi les admis en un an, tout comme ceux dont les parents appartiennent à la catégorie socio-professionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures »* ».

Afin de quantifier l'influence des caractéristiques individuelles et scolaires sur l'admission en MMOPK en un an, un modèle « toutes choses égales par ailleurs » a été réalisé au niveau du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche dans l'étude précitée. L'individu de référence dans le modèle est une femme de nationalité française ayant obtenu un baccalauréat scientifique mention « Bien » en 2020, sans avoir redoublé au cours de sa scolarité. Il n'a pas obtenu de bourse sur critères sociaux et ses parents appartiennent à la catégorie socio-professionnelle « cadres supérieures et professions intellectuelles ». Selon l'étude, cet individu de référence a une probabilité de

32,4 % d'être admis en MMOPK en un an. Entre les deux parcours, l'individu de référence a une probabilité légèrement supérieure d'être admis en MMOPK en un an s'il a suivi le parcours L.AS (33,6 %) plutôt que le PASS (32,1 %).

Le type de mention obtenue au baccalauréat demeure toujours « *un facteur prépondérant de la réussite au concours MMOPK* », comme le confirme l'étude (58,2 % en cas de mention « Très bien » [+ 25,8 points], 19,7 % en cas de mention « Assez bien » [- 12,7 points] et de 16,3 % sans mention [- 16,1 points]).

Au plan régional

Au cours des auditions réalisées pour ce rapport, le CESER a pu noter quelques éléments semblant aller dans le sens d'une certaine diversification des profils des étudiants inscrits dans les études de santé. La situation régionale semble en correspondance avec les attendus de la loi en favorisant une levée des freins et une moindre autocensure. A

cet égard, dans ces mêmes auditions, il a été indiqué une augmentation du nombre d'étudiants boursiers au moins pour les étudiants inscrits dans les L.AS à Orléans et dans les antennes universitaires. A Tours, il semble que le nombre d'étudiants boursiers n'ait pas augmenté au vu des chiffres relevés (cf. tableau ci-après).

Néanmoins, cette diversification des profils ne semble pas se concrétiser dans la réussite au concours MMOPK. Comme au plan national,

sur d'autres aspects de la diversification tels que la mention obtenue au baccalauréat et le cursus choisi, les choses ne se sont pas améliorées comme par exemple une meilleure réussite dans les L.AS scientifiques et en PASS et une moindre dans les L.AS du champ des sciences humaines et littéraires. Cela s'explique par une différence de niveau ; les lycéens ayant les meilleurs résultats scolaires semblent préférer s'inscrire en PASS à Tours pensant avoir ainsi de meilleures chances de succès.

La diversification des profils à l'épreuve des faits : l'exemple des étudiants inscrits en PASS et en L.AS à l'Université de Tours en 2021/22

Nouveaux Bacheliers 2021/2022 par mention au Baccalauréat	Très Bien	Bien	Assez Bien	Passable	Total
UFR Droit Economie Sciences Sociales					
Nombre d'inscrits en accès santé L.AS	0	2	11	17	30
Pourcentage	0,00%	6,67%	36,67%	56,67%	100%
UFR Sciences et Techniques					
Nombre d'inscrits en accès santé L.AS	8	24	62	17	111
Pourcentage	7,21%	21,62%	55,86%	15,32%	100%
UFR Arts et Sciences Humaines					
Nombre d'inscrits en accès santé L.AS	7	13	7	0	27
Pourcentage	25,93%	48,15%	25,93%	0,00%	100%
UFR Médecine					
Nombre d'inscrits en accès santé PASS	293	362	138	16	809
Pourcentage	36,22%	44,75%	17,06%	1,98%	100%

Source : Tableau de Bord Formation- 30 juin 2022, Observatoire de la vie étudiante de l'Université de Tours.

Nouveau Bacheliers 2021/2022 par série au Baccalauréat	Bac général	Bac STMG	Autres Bac Technologiques	Bac Pro	Total
UFR Droit Economie Sciences Sociales					
Nombre d'inscrits en accès santé L.AS	28	0	0	2	30
Pourcentage	93,33%	0,00%	0,00%	6,67%	100%
UFR Sciences et Techniques					
Nombre d'inscrits en accès santé L.AS	104	0	7	0	111
Pourcentage	93,69%	0,00%	6,31%	0,00%	100%
UFR Arts et Sciences Humaines					
Nombre d'inscrits en accès santé L.AS	20	0	7	0	27
Pourcentage	74,07%	0,00%	25,93%	0,00%	100%
UFR Médecine					
Nombre d'inscrits en accès santé PASS	809	0	0	0	809
Pourcentage	100%	0,00%	0,00%	0,00%	100%

Source : Tableau de Bord Formation- 30 juin 2022, Observatoire de la vie étudiante de l'Université de Tours.

Les étudiants inscrits en PASS ou en L.AS à l'université de Tours pour l'année universitaire 2021/2022 sont majoritairement issus d'un baccalauréat général et l'ont obtenu avec mention. On peut toutefois noter la particularité de la L.AS de l'UFR Droit Economie Sciences sociales où 56,67 % des jeunes ont obtenu leur baccalauréat avec une mention « passable » ainsi que le fait que près de 26 %

des jeunes inscrits en L.AS à l'UFR Arts et Sciences Humaines ont obtenu un autre bac technologique que STMG¹⁶. A contrario, en PASS, près de 80 % des étudiants, tous titulaires d'un baccalauréat général, ont soit une mention « Très bien », soit une mention « Bien ». Seuls 1,98 % des étudiants de PASS ont obtenu une mention « passable ».

Caractérisation des inscrits par type et année de cursus des diplômes en 2021/2022	Nombres d'inscrits principaux	Taux de boursiers	Taux de femmes	Taux d'étudiants étrangers	Taux de salariés déclarés Apogée*	Age moyen à l'inscription	Taux de sportifs de haut niveau
UFR Droit Economie Sciences Sociales							
Accès santé L.AS L1	51	33,33%	62,75%	7,84%	7,84%	18,8	0,00%
Accès santé L.AS L2	5	20,00%	20,00%	0,00%	0,00%	19,1	0,00%
UFR Sciences et Techniques							
Accès santé L.AS L1	131	43,51%	66,41%	3,05%	3,05%	18,5	0,00%
Accès santé L.AS L2	160	35,63%	73,75%	7,50%	0,00%	19,2	0,00%
Accès santé L.AS L3	17	58,82%	82,35%	17,65%	0,00%	21,6	0,00%
UFR Arts et Sciences Humaines							
Accès santé L.AS L1	28	42,86%	89,29%	3,57%	0,00%	18,1	0,00%
Accès santé L.AS L2	20	55,00%	100,00%	0,00%	0,00%	19,2	0,00%
Accès santé L.AS L3	5	80,00%	80,00%	0,00%	0,00%	21,3	0,00%
UFR Médecine							
Accès santé PASS	824	34,95%	68,93%	7,89%	0,73%	18	0,00%
Etudes de santé 1 (ex PACES)	74	33,78%	93,24%	2,70%	1,35%	20,8	0,00%
Pour mémoire données PACES au 30 juin 2021 (année universitaire 2020/2021)	410	35,4%	70,0%	7,6%	0,00%	19	0,00%

Source : Tableaux de Bord Formation- 30 juin 2021 et 30 juin 2022, Observatoire de la vie étudiante de l'Université de Tours.

*Apogée (pour « Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants ») est un progiciel de gestion intégré (PGI) développé par l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE) depuis 1995. Il est destiné à la gestion des inscriptions et des dossiers des étudiants dans les universités françaises.

On note que le taux de boursiers est sensiblement supérieur dans les L.AS 1 des UFR Arts et Sciences Humaines et Sciences et Techniques comparativement aux étudiants inscrits en PASS à l'UFR de médecine et même en L.AS à l'UFR Droit Économie et Sciences Sociales. C'est même près de 10 points de plus.

Il est à souligner également qu'entre la PACES et la PASS, on enregistre une baisse très légère du taux de boursiers passant de 35,4 % à 34,95 %.

Concernant le taux de féminisation, il est à noter qu'il est particulièrement élevé parmi les étudiants qui demeuraient dans l'ancien

¹⁶ STMG : baccalauréat de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion.

système (ex PACES). Ces jeunes étant redoublants pour une bonne part, leur âge est en moyenne plus élevé (20,8 ans). De même, les trois années de L.AS de l'UFR Arts et Sciences Humaines sont marquées par des taux de féminisation très importants, ce qui semble en cohérence avec les taux de féminisation

particulièrement importants en général dans cette voie de formation.

Il est à noter qu'aucun sportif de haut niveau n'est engagé dans ce type d'études. Peut-être faudrait-il s'interroger sur la mise en place d'un système particulier pour eux ?

Origine géographique des jeunes inscrits : l'exemple des étudiants inscrits en PASS et en L.AS à l'Université de Tours en 2021/22

Origine géographique des étudiants inscrits en L.AS ou en PASS à l'Université de Tours	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Eure-et-Loir	Cher	Indre	France hors CVL	Étranger	Total
UFR Droit Economie Sciences Sociales									
Nombre d'inscrits en accès santé L.AS	9	2	6	4	0	4	5	0	30
Pourcentage	30,00%	6,67%	20,00%	13,33%	0,00%	13,33%	16,67%	0,00%	100%
UFR Sciences et Techniques									
Nombre d'inscrits en accès santé L.AS	48	12	16	10	9	1	14	1	111
Pourcentage	43,24%	10,81%	14,41%	9,01%	8,11%	0,90%	12,61%	0,90%	100%
UFR Arts et Sciences Humaines									
Nombre d'inscrits en accès santé L.AS	7	3	7	6	0	1	3	0	27
Pourcentage	25,93%	11,11%	25,93%	22,22%	0,00%	3,70%	11,11%	0,00%	100%
UFR Médecine									
Nombre d'inscrits en accès santé PASS	256	75	216	104	63	35	29	31	809
Pourcentage	31,64%	9,27%	26,70%	12,86%	7,79%	4,33%	3,58%	3,83%	100%
TOTAL	320	92	245	124	72	41	51	32	977
Pourcentage	32,75%	9,42%	25,07%	12,69%	7,37%	4,20%	5,22%	3,27%	100%

Source : Tableau de Bord Formation- 30 juin 2022, Observatoire de la vie étudiante de l'Université de Tours.

On note que les étudiants inscrits en PASS viennent majoritairement d'Indre-et-Loire et du Loiret (près de 58 %). Peu d'étudiants de PASS viennent d'autres régions françaises. Ce pourcentage est plus élevé, en revanche, dans les différentes L.AS puisqu'entre 11 et 17 % environ des étudiants viennent d'ailleurs. Dans les différentes L.AS de l'Université de Tours, l'origine géographique des étudiants est un peu plus équilibrée entre 4 départements de la

région (Loiret, Indre-et-Loire, Eure-et-Loir et Loir-et-Cher). En revanche, les départements du Berry sont sous-représentés. Est-ce à dire que ces jeunes n'osent pas se lancer dans ces voies ? Qu'ils ont privilégié les L.AS de l'université d'Orléans en lien avec les antennes universitaires déployées ? Qu'ils ont préféré s'inscrire à proximité de chez eux dans des universités de régions voisines comme à Clermont-Ferrand, Limoges ou Poitiers ?

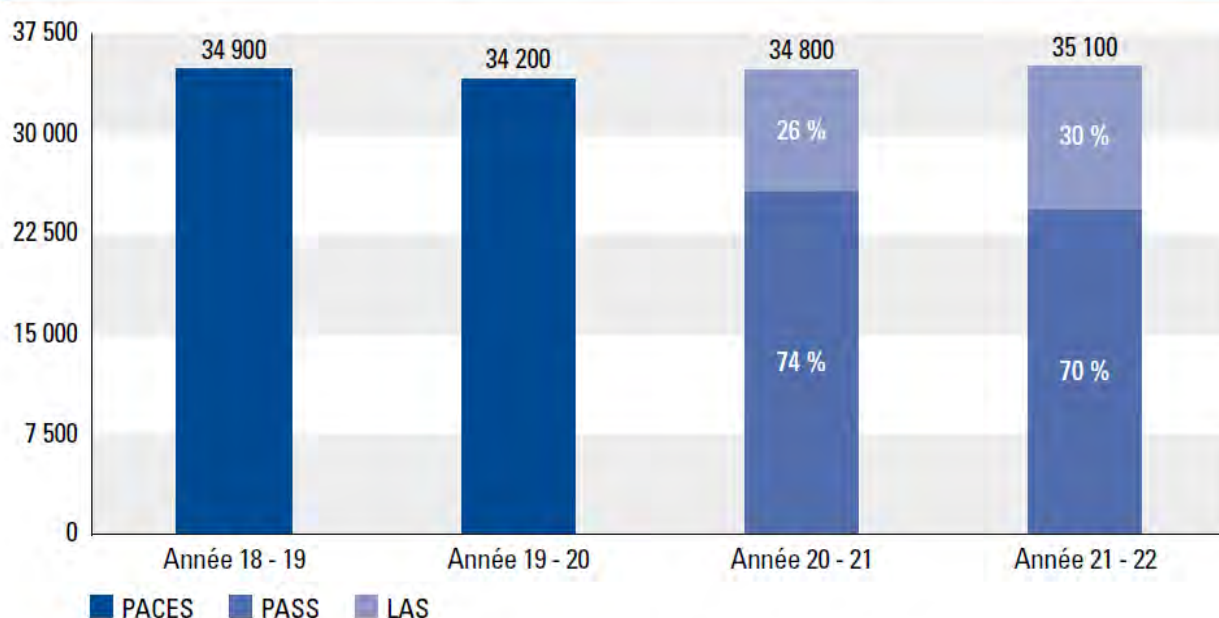
6. UNE RÉFORME QUI ENREGISTRE DES TAUX DE RÉUSSITE ENCOURAGEANTS

Au plan national

Comme le souligne l'étude précitée, « à la session 2021, première session d'examens qui a suivi la réforme, 8 400 néo-bacheliers 2020 inscrits en PASS ou en L.AS ont été admis dans une des formations MMOPK à l'issue de leur première année d'études de santé, 82 % (6 900) étaient inscrits en PASS (cf. Figure 2, plus loin). Cet effectif d'admis augmente de 25 % par rapport à la session 2020 où 6 500 néo-bacheliers inscrits en PACES avaient été admis

en première année de MMOPK à l'issue d'une année de PACES. Le nombre de néo-bacheliers admis en MMOPK avait déjà progressé de 12 % entre les sessions 2019 et 2020, du fait de la hausse du numerus clausus pour la session 2019. Le remplacement du numerus clausus au profit du numerus apertus, fixé par les universités en lien avec l'Agence Régionale de Santé, a conduit à une augmentation des capacités d'accueil en deuxième année d'études de santé. »

FIGURE 1 - Effectifs des néo-bacheliers inscrits en première année d'étude de santé



Lecture : Parmi les néo-bacheliers inscrits en 2021 en formation de santé, 71 % sont en parcours PASS.

Champ : France métropolitaine + DROM (Hors Polynésie et Nouvelle-Calédonie) – Néo-bacheliers de moins de 30 ans inscrits en formation initiale en première année de formation de santé

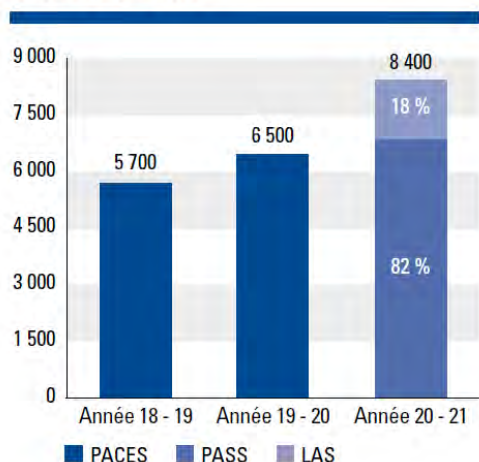
Source : MESR -SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)

Le taux de passage des néo-bacheliers 2020 inscrits en PASS ou en L.AS atteint ainsi 25 % à la session 2021, soit 6 points de plus que pour la cohorte précédente des inscrits en PACES. La réussite des néo-bacheliers en PACES avait déjà progressé avant la réforme, du fait de l'augmentation du numerus clausus. Le taux de passage était de 19 % pour la cohorte de néo-

bacheliers 2019, juste avant la réforme, de 16 % pour la cohorte 2018 et 13 % pour la cohorte 2017.

L'étude confirme que ce sont les néo-bacheliers inscrits en PASS qui réussissent le mieux puisque leur taux de passage en deuxième année en 1 an s'établit à 28 %, soit 9 points de plus que le taux de passage en 1 an

FIGURE 2 - Néo-bacheliers admis en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie à l'issue d'une année de PACES, de PASS ou de L.AS



Lecture : Parmi les néo-bacheliers 2020 admis en 2021 en MMOPK, 82 % sont issus de PASS.
 Champ : France métropolitaine + DROM (Hors Polynésie et Nouvelle-Calédonie) – Néo-bacheliers de moins de 30 ans inscrits en formation initiale en première année de formation de santé
 Source : MESR – SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)

de la cohorte précédente, dans le cadre de la dernière année d'existence de la PACES. « La hausse de la réussite des néo-bacheliers de PASS est particulièrement élevée en médecine (+ 7 points), formation où sont inscrits, à la rentrée 2021, 19 % des néo-bacheliers de PASS. Une hausse plus modérée est observée en pharmacie (+ 2 points). En L.AS, le taux de passage en deuxième année de santé en 1 an des néo-bacheliers 2020 est de 18 % en moyenne et 11 % des néo-bacheliers 2020 de L.AS sont en médecine à la rentrée 2021. Dans cette filière, ils sont proportionnellement plus nombreux que les néo-bacheliers de PASS et les

néo-bacheliers 2019 de PACES à poursuivre en kinésithérapie (2 %, + 1 point). »

Les néo-bacheliers sont majoritairement inscrits dans une L.AS dite « scientifique » (58 %, dont 37 % en Sciences de la Vie, de la Santé, de la Terre et de l'Univers, 13 % en Sciences Fondamentales et Applications et 8 % en Pluri-sciences). Seuls 14 % des inscrits le sont dans une L.AS qui relève des Lettres, Langues, Arts (LLA) ou Sciences Humaines et Sociales (SHS), 11 % en Droit et Sciences Politiques et 10 % en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

Sans surprise les taux de réussite à l'accès en MMOPK en 1 an sont supérieurs dans les L.AS relevant du champ scientifique, puisqu'ils représentent 77 % des admis. Les néo-bacheliers ayant choisi une majeure en LLA ou SHS ne représentent que 8 % des admis.

Au plan régional

La réussite au concours MMOPK en Centre-Val de Loire

A Tours et Orléans, lors de l'année universitaire 2021/2022, ce sont ainsi près de 591 étudiants sur 1 302 présents aux examens qui ont pu accéder aux études de santé, après réussite aux épreuves d'admission en MMOPK, soit un taux de réussite de 45 % toutes filières confondues (PASS/L.AS). En 2017, avec le système PACES seuls 31 % des étudiants parvenaient à intégrer une des filières MMOPK. Il y a toutefois des disparités selon les filières choisies comme le montre le tableau ci-après :

Réussite au concours MMOPK en PASS/L.AS en 2021-22 à Tours et Orléans

	CA rentrée 2021	Abandon /taux de fuite	Étudiants présents aux examens	Etudiants validant l'année 1 ^e session	Etudiants déposant un dossier de candidature	Etudiants accés en santé MMOPK	Réussite accés MMOPK
PASS	860	12%	760	498 (67 %)	498	338 (67 %)	338 (44 %)
LAS 1	545	46 %	298	133 (44 %)	130	85 (65 %)	85 (28 %)
LAS 2-3	264*	8 %	244	218 (89 %)	193	168 (87 %)	168 (68 %)
PASS/L.AS 2022			1302	849 (65 %)	821	591 (71%)	591 (45 %)
PACES 2017			1581	-	-	-	494 (31 %)

Source : Audition de la Professeure BLANCHARD-LAUMONNIER, Responsable des PASS et des L.AS à la Faculté de médecine de Tours.

Les tableaux suivants dressent un bilan des réussites en L.AS pour l'université d'Orléans pour les deux premières années de mise en œuvre de la réforme. Ils récapitulent le nombre d'inscrits par licence et le nombre d'admissibles/admis par filière. Le *numerus apertus* est celui de l'ensemble des L.AS présentes sur le territoire régional (Orléans + Tours).

En 2020/2021, sur 125 inscrits en L1 Bio Science de la vie/Chimie/Santé, on note un

taux d'abandon relativement important : seuls 93 étaient encore inscrits en février 2021. 13 ont été admissibles en médecine et 7 admis. 8 ont été admissibles en pharmacie et 2 admis. 16 ont été admissibles en kiné dont 11 admis. Soit un total de 42 admissibles pour 20 admis.

Pour les L.AS 2 et 3 Bio, on comptait 81 inscrits en septembre 2020, 44 étaient toujours présents en février 2021, pour 17 admis en fin d'année en MMOPK.

Bilan des L.AS à Orléans pour l'année universitaire 2020-2021

CAL		Filières (Numerus apertus)														
		Inscrits			MED (46)		MAI (3)		ODO (2)		PHA (17)		KIN (27)		MMOPK	
		01/09/2020	15/10/2020	01/02/2021	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
L1 Bio SV/Chimie/Santé	120	125	118	93	13	7	5	0	0	0	8	2	16	11	42	20
L2 L3 Bio		81	73	44	11	9	1	1	0	0	3	2	8	5	23	17
L1 Hors Bio Math/Phys/Santé Math/Info/Santé	120 (80 + 40)	85	75	40	7	5	1	0	0	0	0	0	2	1	10	6
L2 L3 Hors Bio		6	4	3	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2
					31	21	7	1	0	0	12	5	27	18		

Source : Université d'Orléans.

Ce second tableau, plus complet du fait du déroulé logique de la réforme et de la mise en

place des L.AS 2/3, semble aussi plutôt encourageant quant à la réussite des étudiants

des L.AS, même si l'on note logiquement une prédominance de la réussite dans les L.AS dites « scientifiques ».

Bilan des L.AS à Orléans pour l'année universitaire 2021-2022

CAL	Inscrits				L1 Validée	Filières (Numerus apertus)											
	01/09/2021	15/10/2021	01/02/2022			MED (67)		MAI (7)		ODO (11)		PHA (27)		KIN (21)		MMOPK (133)	
						Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
L1 SV/Chimie/Santé	120	124	110	103	21	10	7 (5*)	2	1	0	0	2	1	10	4(2)	21	13
L1 Math/Physique/ Santé	40	38	33	23	6	3	2(2)	0	0	1	0	3	1(1)	3	0	6	3
L1 Math/Info/Santé	20	20	13	10	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
L1 STAPS/Santé Orléans	30	25	22	18	22	4	1	2	0	2	1	2	0	20	12(3)	22	14
L1 STAPS/Santé Bourges	30	28	26	24		1	1(1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
L1 Droit/Santé	25	24	11	6	1	1(1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
						MED (103)		MAI (10)		ODO (15)		PHA (36)		KIN (27)		MMOPK (191)	
L2 SV	-		37	30	23	15	7(5)	0	0	6	2(1)	6	4(1)	4	2(1)	16	15
L3 SV	-		6	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
L2 Chimie	-		4	4	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
L2 Math	-		3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L2 Physique	-		4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L2 /L3 STAPS	-		4	4	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						35	19	4	1	10	3	13	6	37	14	69	47

*(Admis directs)

Source : Université d'Orléans.

La réussite en L2 MMOPK en Centre-Val de Loire

TAUX DE RÉUSSITE L2 MMPK 2021-22 EN RÉGION CVL DE L'EX-PROMOTION PASS/LAS DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-21 (+ PACES REDOUBLANTS)

Ex-étudiants 2020-21	Médecine				Maïeutique				Pharmacie				Kinésithérapie			
	Nb d'étudiants issus de	Réussite en 1e session *	Réussite en 2e session *	% réussite*	Nb d'étudiants issus de	Réussite en 1e session *	Réussite en 2e session *	% réussite*	Nb d'étudiants issus de	Réussite en 1e session *	Réussite en 2e session *	% réussite*	Nb d'étudiants issus de	Réussite en 1e session *	Réussite en 2e session *	% réussite*
ex-PACES	145	85	58	98,62%	21	11	10	100,00%	69	21	24	65,22%	31	28	3	100,00%
ex-PASS	135	111	24	100,00%	8	7	1	100,00%	39	30	6	92,31%	32	32	0	100,00%
ex-LAS 1	32	10	19	90,63%	3	2	1	100,00%	11	8	2	90,91%	19	19	0	100,00%
ex-LAS 2/3	27	8	15	85,19%	2	1	1	100,00%	13	9	4	100,00%	8	8	0	100,00%
Passerelles 20/21	5	1	4	100,00%	2	1	1	100,00%	5	5	0	100,00%	4	4	0	100,00%
Redoublants 21/22	4	0	4	100,00%	0	0	0	0,00%	5	2	2	80,00%	3	3	0	100,00%
Abandon				##				1 (1 césure)				1				##
Total étudiants	348	215	124	339	36	22	14	36	142	76	38	114	97	94	3	97
% réussite global /session		62%	36%	97%		61%	39%	100%		54%	27%	80%		97%	3%	100%

* selon les modalités des M3C de la filière

Concernant la réussite lors de la poursuite d'études en L2 MMOPK, on constate que les étudiants de la promotion 2020/2021 ont des taux de réussite proches de 100 % qu'ils soient issus de PASS ou de L.AS 1. Seuls les jeunes issus de L.AS 2/3 ont des taux de réussite un peu inférieurs en médecine avec 85,19 %, mais près de 100 % pour les autres filières.

En conclusion concernant la réussite

Ainsi, en Centre-Val de Loire, la mise en place de la réforme a eu un impact non négligeable sur la réussite et les conditions de cette réussite. En effet, le Tutorat santé de Tours, déjà reconnu comme un des meilleurs de France, a repensé son accompagnement à l'aune de cette réforme et proposé une offre à l'ensemble des étudiants. Ceux inscrits en L.AS,

comme les étudiants de PASS, ont pu bénéficier de cet accompagnement qui s'inscrit dans la continuité de ce qui se faisait antérieurement en PACES, en prenant néanmoins en compte les nouveautés initiées par la réforme notamment dans le cadre de la préparation à l'oral. Cet accompagnement est au bénéfice de la réussite de tous les étudiants. Il est venu encore renforcer les coopérations entre les universités de Tours et d'Orléans.

Par ailleurs, à la faculté de médecine de Tours ainsi qu'à l'EUK d'Orléans ont été instaurées des pré-rentées en deuxième année, dans l'objectif d'une mise à niveau des étudiants qui en auraient besoin et afin de créer une cohésion entre étudiants de PASS et de L.AS (afin de développer l'esprit de promotion).

PARTIE 4 - PRÉCONISATIONS

Au vu des éléments relevés et des auditions réalisées au cours de ses travaux, le CESER a souhaité faire un certain nombre de préconisations. Celles-ci se structurent en plusieurs axes majeurs :

- Observer et évaluer la réforme *in itinere*,
- S'appuyer sur les forces et potentialités du territoire régional

- pour l'aménager de manière équilibrée et développer les coopérations,
- Saisir les opportunités pour accroître le nombre de jeunes formés dans les filières MMOPK en Centre-Val de Loire,
- Retravailler la pédagogie et les contenus pour une réussite renforcée,
- Trouver une articulation avec la réforme du baccalauréat et l'orientation.

1. OBSERVER ET ÉVALUER LA RÉFORME IN ITINERE

Préconisation 1 : Evaluer concrètement les attendus de la réforme en Centre-Val de Loire, en mettant en place des suivis de cohorte tant à Orléans qu'à Tours, pour voir si cela se traduit réellement par une diversification des profils (origine géographique, origine sociale, répartition femmes/hommes, nombre de boursiers...) et une meilleure réussite des étudiants. Il faut faire en sorte que cette observation repose sur des bases similaires et communes entre les deux universités. Dans le cadre de la mise en place du nouveau pôle universitaire Centre-Val de Loire réunissant les deux universités et l'INSA Centre-Val de Loire, un observatoire de la vie étudiante académique serait particulièrement utile.



Acteurs principaux concernés : Les observatoires de la vie étudiante de chaque université.

Préconisation 2 : Mettre en place des groupes de réflexion multipartites, tant en région qu'au plan national, à partir des premières propositions des différentes conférences des doyens, pour améliorer le système et le faire évoluer en continu, et ce dans l'esprit de la réforme (diversification des profils et réussite des étudiants). Cette réflexion pourrait se mener en particulier au sein du comité de suivi régional de santé, dont le CESER est partie prenante.



Acteurs principaux concernés : les conférences des doyens des Facultés de médecine, d'odontologie et de pharmacie au plan national, les membres du comité de suivi régional de santé.

Préconisation 3 : Evaluer sur plusieurs années la mise en œuvre des différents L.AS et leurs difficultés spécifiques, pour réajuster éventuellement les maquettes et l'organisation. Il faut fournir un accompagnement adapté pour améliorer les parcours des étudiants, notamment en deuxième année (remise à niveau). Il faut structurer un véritable parcours de réussite.



Acteurs principaux concernés : Ministères de la santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERS).

Préconisation 4 : Étendre l'esprit de la réforme de la première année des études de santé à l'ensemble du cursus, afin de permettre une réelle diversification des profils des professionnels formés, en profitant des réformes en cours sur les 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Il serait particulièrement souhaitable d'étendre cette ouverture d'esprit au-delà de la seule première année. Le but est bien de former des professionnels de santé ouverts sur le monde qui les entoure et ayant l'humanisme au cœur, à travers des enseignements de sciences humaines et sociales et en tenant compte des engagements (associatifs, sportifs, culturels, etc.) des étudiants.



Acteurs principaux concernés : Ministères de la santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les Universités et les acteurs locaux de la vie étudiante.

2. S'APPUYER SUR LES FORCES ET POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE RÉGIONAL POUR L'AMÉNAGER DE MANIÈRE ÉQUILBRÉE ET DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS

Préconisation 5 : Aider au développement de l'ensemble du cursus des études de médecine à Orléans et tout mettre en œuvre pour favoriser les conditions humaines et matérielles de réussite de ce déploiement. La proximité de l'Île-de-France devrait constituer un élément favorisant pour accueillir des professeurs des universités et des chefs de cliniques prêts à s'installer en Centre-Val de Loire et venir former ces nouvelles générations de professionnels de santé.



Acteurs principaux concernés : Ministères de la santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les deux Universités régionales, la Région et l'ARS.

Préconisation 6 : Asseoir la formation en odontologie de Tours sur les deux CHU et déployer les stages de dentaire sur l'ensemble du territoire, conformément au projet défendu par la collectivité régionale. Cet élément est un facteur d'attractivité qui serait à même d'accroître le nombre de jeunes intéressés par cette filière. A terme, pour la région, l'enjeu est majeur pour faire face aux manques particulièrement importants de chirurgiens-dentistes.



Acteurs principaux concernés : les Ministères de la santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les deux Universités régionales, la Région, l'ARS, les CHU.

Préconisation 7 : Articuler la mise en place de cette première année des études de santé avec la réforme des années ultérieures et développer de manière importante les lieux de stages, qui sont une des conditions de la réussite. A l'image des écoles doctorales communes entre les deux universités, ces stages doivent pouvoir être répartis sur l'ensemble du territoire régional. Une vigilance doit être portée à la qualité des stages proposés tant en matière d'encadrement, de conditions d'accueil (hébergement, transports, etc.), que de connaissances acquises.



Acteurs principaux concernés : les Ministères de la santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les deux Universités régionales, les centres hospitaliers et cliniques, les professionnels de santé libéraux, les collectivités territoriales notamment pour aider au logement et au transport.

3. SAISIR LES OPPORTUNITÉS POUR ACCROÎTRE LE NOMBRE DE JEUNES FORMÉS DANS LES FILIÈRES MMOPK EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Préconisation 8 : Porter à 550 les jeunes formés en médecine en Centre-Val de Loire conformément à l'objectif ciblé, en s'appuyant sur les deux facultés de médecine régionales et en renforçant les moyens qui leur seront alloués.

 **Acteurs principaux concernés** : les Ministères de la santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les deux Universités régionales, la Région et l'ARS.

Préconisation 9 : Expérimenter en Centre-Val de Loire la suppression du numerus apertus, en application de la Loi 3DS et en tenant compte de la montée en puissance de la deuxième faculté de médecine à Orléans. Il s'agirait d'obtenir des Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de la Santé des moyens supplémentaires pour faire face à une situation exceptionnellement dégradée. Même lorsque la faculté de médecine d'Orléans fonctionnera à plein régime, la région Centre-Val de Loire sera encore très en deçà de la moyenne nationale quant aux effectifs formés de professionnels.

 **Acteurs principaux concernés** : l'État.


Préconisation 10 : Créer à Orléans, siège de la principale maternité de la région et une des plus importantes de France avec près de 5 000 naissances par an, un deuxième site de formation en maïeutique comme envisagé dans le PRS 3, pour accroître le nombre de jeunes formés dans cette filière et répondre aux besoins de la population. Accompagner cette création d'un travail sur l'attractivité du métier, la maïeutique ayant du mal à pourvoir les places ouvertes à l'entrée en MMOPK. Il est nécessaire de mieux faire connaître cette voie de formation aux futurs bacheliers et aux étudiants de première année qu'ils soient en PASS ou en L.AS.

 **Acteurs principaux concernés** : les Ministères de la santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'ARS, l'Université d'Orléans et le CHU d'Orléans.

Préconisation 11 : Saisir l'opportunité du déménagement de la faculté Droit Économie Gestion (DEG) sur le site Madeleine, programmé en septembre 2025, pour permettre à l'École Universitaire de Kinésithérapie (EUK) d'avoir des locaux - sur le site devenu disponible - plus en adéquation avec ses besoins, y compris une clinique pédagogique innovante. En effet, la croissance des effectifs de l'EUK a dû être interrompue momentanément dans l'attente de ces nouveaux locaux.

 **Acteurs principaux concernés** : l'Université d'Orléans, la Région et Orléans Métropole.

Préconisation 12 : Étudier la faisabilité de l'installation d'une antenne de l'EUK à Châteauroux.

 **Acteurs principaux concernés** : l'Université d'Orléans, les collectivités locales concernées, la Région.

4. RETRAVAILLER LA PÉDAGOGIE ET LES CONTENUS POUR UNE RÉUSSITE RENFORCÉE

Préconisation 13 : Renforcer l'accompagnement des étudiants et le tutorat notamment en deuxième année, particulièrement sur le site d'Orléans. Pour cela, **aider à la structuration à Orléans d'un Tutorat santé, à l'image de ce qui existe à Tours, pour permettre un égal accompagnement des étudiants de Tours et d'Orléans**. Le CESER souhaiterait que ces deux associations puissent se coordonner dans l'esprit du renforcement des coopérations entre les deux universités.



Acteurs principaux concernés : le Tutorat Santé de Tours, les deux Universités, les Représentants élus des étudiants.

Préconisation 14 : Harmoniser à termes les exigences et les modalités du concours MMOPK entre les deux universités pour ne pas créer de disparités entre les étudiants et conserver une approche régionale. En effet, pour le moment la faculté d'Orléans est en montée en puissance mais sera à terme autonome et il ne faudrait pas qu'il y ait deux systèmes totalement différents en région au risque de créer des inégalités territoriales.



Acteurs principaux concernés : les deux Universités.

Préconisation 15 : S'assurer que les oraux évaluent réellement les qualités d'empathie des candidats. Faire en sorte que ces oraux concernant tous les étudiants contrairement au système actuel qui en dispense les « grands admis ». Cela entrerait en cohérence avec l'objectif de la réforme d'aller vers une plus grande ouverture d'esprit des futurs professionnels. En outre, cette disposition permettrait de mettre tous les candidats sur le même pied d'égalité.




Acteurs principaux concernés : les deux Universités, les Ministères de la santé et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Préconisation 16 : Mettre en place une PASS avec une mineure « sciences infirmières » comme c'est le cas dans certaines facultés en France. Cela ouvrirait aux jeunes échouant au concours MMOPK une autre voie de réussite via les IFSI. Cela répondrait également aux besoins du territoire en matière de professionnels paramédicaux formés. Les étudiants de la région doivent pouvoir accéder à l'ensemble des potentialités offertes par les centres de formation en soins infirmiers, permettant de devenir soit aide-soignant, infirmier, Infirmier en Pratique Avancée (IPA), Infirmier de Bloc Opératoire (IBO), etc.




Acteurs principaux concernés : les deux Universités, les Ministères de la santé et de l'Enseignement supérieur et de la recherche, les IFSI.

Préconisation 17 : Accompagner les étudiants souhaitant se réorienter car n'ayant pas envie de poursuivre des études dans la majeure de leur L.AS ou dans la mineure de leur PASS en cas d'échec au concours MMOPK ou n'ayant pas obtenu la filière MMOPK les intéressant prioritairement (ex : étudiant ne voulant que faire médecine). Il faudrait pour cela envisager de reconnaître des équivalences et des passerelles.

 **Acteurs principaux concernés** : les deux Universités, les IFSI et les autres écoles paramédicales régionales, les Services Universitaires d'Information et d'Orientation (SUIO).

5. TROUVER UNE ARTICULATION AVEC LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT ET L'ORIENTATION


Préconisation 18 : Améliorer les informations données en amont des études de santé pour une orientation optimale au cours du lycée, dans une logique de continuum éducatif, et au plus tard dès la fin de la classe de Seconde avec le choix des trois spécialités retenues pour le Baccalauréat.

 **Acteurs principaux concernés** : le Rectorat, le Ministère de l'Éducation nationale, la Région de par sa compétence en matière d'information à l'orientation, les Conseillers d'Orientation et les Professeurs principaux.

Préconisation 19 : Renforcer la formation des acteurs de l'orientation (conseillers d'orientation et professeurs principaux) pour mieux communiquer sur l'ensemble des cursus des études de santé auprès des lycéens et de leurs familles.

 **Acteurs principaux concernés** : la Région, le Ministère de l'Éducation nationale.

Préconisation 20 : Renforcer le dispositif « ambition sup santé » développé au travers des « cordées de la réussite » et qui est actuellement porté par la faculté de médecine de Tours et déployé dans les lycées de la région. A terme, prévoir qu'il s'appuie sur les deux universités et les écoles paramédicales régionales, en élargissant le champ à toutes les filières de santé MMOPK (à Tours et Orléans), notamment pour les filières ayant des difficultés à pourvoir les places disponibles (pharmacie et maïeutique).

 **Acteurs principaux concernés** : les deux Universités, le Rectorat, les Établissements d'enseignement secondaire.

CONCLUSION

A travers ce rapport, le CESER, conformément à ses compétences, a préféré éclairer les choix des décideurs en région. Il n'a pas vocation à trancher sur les voies possibles d'évolution de la réforme (« Tout L.AS », PASS/L.AS, Licence santé...). Son objectif était avant tout d'alerter sur les difficultés et vigilances à avoir pour atteindre ses objectifs initiaux, à savoir diversifier les profils sociaux et territoriaux des étudiants accueillis et faciliter leur réussite et leur bien-être. Cette question est, en effet, primordiale pour une région particulièrement touchée par les problématiques de démographie de professionnels de santé.

Par ailleurs, certaines filières n'attirent pas le nombre escompté d'étudiants pour pourvoir les places offertes en deuxième année, notamment en pharmacie et maïeutique, ce qui est préoccupant. L'ouverture envisagée d'un second site de formation en maïeutique à Orléans, comme évoqué dans le projet de PRS 3, répondrait aux besoins de l'Est du territoire régional et offrirait un surcroît d'attractivité à cette filière.

Il faudrait également mieux communiquer auprès des lycéens sur toutes les filières de santé, le CESER ayant constaté une

méconnaissance des différents débouchés proposés à l'issue des années de PASS/L.A.S.

Conscient de l'autonomie des universités, le CESER souhaite que le déploiement de la réforme se poursuive dans une logique de coopération régionale, évitant ainsi les concurrences territoriales. Cette mise en cohérence participerait à une meilleure compréhension de tous les bacheliers et de leurs familles au sein de l'Académie Orléans-Tours.

Cette réforme, si elle a connu des difficultés dans sa mise en œuvre, produit néanmoins des premiers résultats qu'il faut encourager. Pour sa pleine réussite, elle devra être évaluée *in itinere*, améliorée en continu et appuyée par l'Etat et les collectivités publiques de manière exceptionnelle afin de rattraper à terme le retard important de la région en matière de démographie de professionnels de santé. Cet objectif est bien entendu lié à l'attractivité du territoire régional pour l'installation des professionnels et aux opportunités professionnelles qui leur sont offertes par les deux CHU et les centres de recherche régionaux (hospitaliers, publics et privés).

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Rapporteur : **Jean-Claude BOURQUIN**, Membre de la Commission « Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education »,

Pierre ALLORANT, vice-Président en charge de la santé, solidarités et aménagement du territoire régional,

Michèle PERRIN, Présidente de la Commission « Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education »,

Cécile ROUILLAC, Membre de la Commission « Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education »,

Maxime SENNEPIN, Membre de la Commission « Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education »,

Dossier suivi par : **Aurélie CARME DE CARVALHO**, Cheffe de service

REMERCIEMENTS

Pour la réalisation de ce rapport, les membres du CESER Centre-Val de Loire ont audité un certain nombre de personnes. Ils tiennent à les remercier pour leurs apports à ces travaux. Il s'agit de :

- Madame la Pr **Emmanuelle BLANCHARD-LAUMONNIER**, Professeure des universités et Référente PASS/L.AS à la faculté de médecine de Tours,
- Monsieur **Achille CASSIOT**, Représentant de la FAGE et étudiant en 5ème année de médecine,
- Madame **Annabelle COUILLANDRE**, Directrice de l'EUK d'Orléans,
- Monsieur le Pr **Patrice DIOT**, Doyen de la faculté de médecine de Tours,
- Monsieur **Éric DUVERGER**, Maître de conférences et Chargé de mission « formations médicales » à l'université d'Orléans, accompagné de quatre étudiants des différentes L.AS d'Orléans et de Bourges,
- Madame **Sonia de LA PROVÔTÉ**, Sénatrice du Calvados et Rapporteuse d'un rapport sur la mise en place de la réforme,
- Madame **Stéphanie RIST**, Députée de la 1ère circonscription du Loiret,
- Madame **Marion ROBINET**, Responsable du Tutorat à la Faculté de médecine de Tours et étudiante en médecine.

BIBLIOGRAPHIE

Textes législatifs

[Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique](#)

[Décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique](#)

[Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique](#)

Ouvrages et articles

« Profil, parcours et réussite des néo-bacheliers en première année du premier cycle d'études de santé », Note d'information 22.13, Systèmes d'Information Études statistiques (MESR-SIES), décembre 2022.

« Les Cordées de la réussite dans l'académie d'Orléans -Tours », Académie d'Orléans-Tours.

« Tours : malaise autour de la réforme des études de santé », La Nouvelle République, Article du 11 mars 2021.

« Les nouvelles voies d'accès aux études de maïeutique, médecine, odontologie et Pharmacie », ONISEP.fr, Article du 23 octobre 2019.

« L.AS et PASS : les nouvelles filières d'accès aux études de santé », Studyrama, Article publié le 5 novembre 2019.

Rapports et notes

« Rapport d'Information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur la mise en œuvre de la réforme du premier cycle des études de santé », Par Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, Sénatrice, Sénat, Session ordinaire de 2020-2021, Rapport n°585, 12 mai 2021.

« Le droit de suite de la mission d'information « flash » sur la mise en œuvre de la réforme de l'accès aux études de santé », Sénat, 29 mars 2022.

« Développement de la formation médicale en Centre-Val de Loire et création d'u pôle hospitalo-universitaire à Orléans », IGAS et IGESR, Mars 2022

« Transformer l'accès aux études de santé », Ministère de la Santé et des Solidarités et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Novembre 2019.

« Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de sante à l' université de Tours », Stats Info, Publication de la division de l'évaluation et de la prospective (Dep), Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, 18.02, Mars 2018.

« Tableau de bord FORMATION », Observatoire de la vie étudiante, Université de Tours, 30 juin 2021.

« Tableau de bord FORMATION », Observatoire de la vie étudiante, Université de Tours, 30 juin 2022.

TABLE DES SIGLES

ARS : Agence Régionale de Santé
CAS : Capacités d'Accueil Santé
CESER : Conseil Économique Social et Environnemental Régional
CHU : Centre hospitalier Universitaire
CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche
DFGSM : Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales
ECTS : European Credits Transfer System
EUK : Ecole Universitaire de Kinésithérapie
FNESI : Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Sciences Infirmières
IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales
IGESR : Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
L1 : Licence 1^{ère} année
L2 : Licence 2^{ème} année
L3 : Licence 3^{ème} année
L.AS : Licence Accès Santé
LLA : Lettres, Langues et Arts
MMOPK : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie
PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé
PASS : Parcours d'Accès Santé Spécifique
PPPE : Projet Personnel et Professionnel de l'Étudiant
PRS : Projet Régional de Santé
PU-PH : Professeur des Universités-Praticien Hospitalier
STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
STMG : baccalauréat de la série Sciences et Techniques
SV : Sciences de la Vie
UE : Unité d'Enseignement
UFR : Unité de Formation et de Recherche

ANNEXES

ANNEXE 1 - PRÉCISIONS SUR LA PROCEDURE « PASSERELLES »

Les candidats doivent, au plus tard au 1^{er} octobre de l'année considérée être titulaires :

- D'un diplôme relevant de l'article D. 612-34 du code de l'éducation ou tout autre diplôme conférant le grade de master à la date de sa délivrance ;
- Des diplômes suivants obtenus en France : diplôme d'État de docteur en médecine ; en pharmacie ; en chirurgie dentaire ; de sage-femme ; vétérinaire ;
- D'un diplôme national de doctorat ou titre étranger de niveau doctorat (PhD) ;
- D'un diplôme d'État d'auxiliaire médical sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ;
- D'un brevet professionnel de préparateur en pharmacie ou diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière uniquement pour les candidats qui déposent un dossier de candidature en vue de l'accès à la formation de pharmacie ;
- D'un titre d'ingénieur diplômé ;
- D'un titre correspondant à la validation de 300 crédits européens, obtenu dans un autre État de l'Union européenne ou État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la

Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre, répondant aux conditions posées par l'article D. 611-2 du code de l'éducation.

Ou bien :

- Disposer de la qualité d'ancien élève de l'une des écoles normales supérieures à condition d'avoir accompli deux années d'études et validé une première année de master ;
- Appartenir au corps des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur et exercer ses activités d'enseignement dans une UFR de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou dans une structure de formation en maïeutique ;
- En vue d'une admission dans une filière différente de leur filière d'origine, justifier de la validation, dans l'Union européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre, de trois années d'études ou de 180 crédits européens dans une formation de médecine, d'odontologie, de pharmacie ou de maïeutique.

IMPORTANT : Précisions sur la recevabilité des diplômes

Les titres et diplômes mentionnés par l'arrêté du 24 mars 2017 modifié sont uniquement des diplômes obtenus dans des établissements français, sauf si ceux-ci ont été obtenus dans un autre État membre de l'Union européenne, dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre, et confèrent 300 ECTS (crédits européens). En dehors de ces cas, les seuls titres étrangers recevables sont ceux de niveau doctorat (PhD). Les équivalences et attestations de recevabilité, mêmes celles délivrées par ENIC-NARIC ne sont pas éligibles dans le cadre de cette procédure.

ANNEXE 2 – CORDÉE « AMBITION SUP SANTÉ »

Etablissement « tête de cordée » : Université de Tours (Faculté de Médecine)

Objectifs pédagogiques : Pousser l'ambition scolaire et de contrer la traduction des inégalités sociales en inégalités de réussite scolaire, en cohérence avec le souhait de l'Université d'ouvrir davantage une formation de Santé caractérisée par une forte reproduction sociale.

Activités : Accueil, dans les locaux du partenaire de l'enseignement supérieur, des professeurs impliqués dans le dispositif pour des échanges, de la formation, établissement de listes de parrains / marraines, professionnels issus des études faites dans l'entité du supérieur, géographiquement proches des lycées partenaires, organisation de venue d'étudiants et/ou anciens élèves passés par ces études dans les lycées impliqués. Temps ponctuels d'information / formation des lycéens par les équipes de professeurs

impliqués, actions particulières et attractives pour les élèves : un partenariat avec un établissement hospitalier, l'utilisation de LearningApps.org, un escape-game, initier à la méthodologie de la prise de notes, au travail en binôme et avec les tests de QCM. Des étudiants de deuxième année, volontaires, les conseillent dans le cadre d'un mentorat. Le projet s'appuie sur « Le Tutorat Santé de Tours », qui est une association loi 1901 animée par des étudiants de deuxième et troisième année de médecine, pharmacie et sage-femme. Constitue une préparation offerte par le service public pour les élèves issus de milieux défavorisés, pour lesquels le coût d'une préparation privée serait prohibitif.

Nombre de jeunes ciblés : 400 (source Rectorat) <https://www.ac-orleans-tours.fr/les-cordees-de-la-reussite-dans-l-academie-121827>

Lycées concernés en 2022-2023 :

Marguerite de Navarre à Bourges
Alain Fournier à Bourges
Jacques Cœur à Bourges
E Vaillant à Vierzon
Jean Moulin à St Amand Montrond
Rotrou à Dreux
S Monfort à Luisant
Jehan-de-Beauce à Chartres
P M Curie à Châteauroux
J Giraudoux à Châteauroux
Balzac à Issoudun
Rollinat à Argenton
T Planiol à Loches
Léonard de Vinci à Amboise
Camille Claudel à Blois
Dessaignes à Blois
C de France à Romorantin
B Palissy à Gien
Durzy à Villemandeur
B Franklin à Orléans

INTERVENTIONS DES GROUPES



**Groupe des Associations, des
Institutions ESS et Environnement**
CESER Centre – Val de Loire

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2023

Avis du CESER relatif au rapport du CESER « MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DE LA PREMIÈRE ANNÉE DES ÉTUDES DE SANTÉ EN CENTRE-VAL DE LOIRE »

Intervention de Monsieur Maxime SENNEPIN

Au nom du groupe des Associations, des Institutions de l'Economie Sociale, Solidaire et de l'Environnement

Monsieur le Président du CESER, Mesdames les Vice-présidentes du Conseil Régional, chers collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Pour commencer, le groupe tient avant tout à souligner la qualité du rapport et de ses préconisations. Le groupe pense que néanmoins, face à l'importance du sujet pour notre région, il est fondamental de remettre en lumière certaines des problématiques de ce dernier.

D'abord, il y a la question de la temporalité de l'évaluation. Nous ne sommes que trois ans après la mise en œuvre de cette réforme, faite dans une période complexe, entre la pandémie et l'ouverture de nouvelles infrastructures de formation, à savoir le CHRU d'Orléans et la faculté d'odontologie de Tours. Et je ne vous l'apprendrai pas, c'est une réforme qui s'est montrée complexe et dont les premiers effets ont été les témoins d'un certain nombre de difficultés, avec des étudiantes et étudiants comme premières victimes. Si le rapport évoque « des premiers résultats qu'il faut encourager » trois ans plus tard, il faut rappeler que nous sommes trop peu avancés dans la réforme pour en voir tous les effets. La question d'une éventuelle disparité de niveau acquis entre la PASS et les différentes LAS qui est à se poser. Il est nécessaire de s'assurer qu'une équité de traitement entre les deux voies existent et persistent, car il serait délétère pour ces jeunes qu'une disparité entraîne une inégalité quant à la suite de leurs études, qui comporte un autre concours crucial. Donc des premiers effets encourageants certes, mais il est primordial de rappeler que nous marchons encore sur des œufs et que la prudence est de mise face à une mise en œuvre qui doit encore subir des évolutions. Le groupe pense donc que ce rapport devra être suivi d'un autre dans les années qui viennent.

Ensuite, il semble important de mettre en perspective tous ces chiffres que le rapport arbore et ces objectifs qu'il promet. Parce que derrière, nous parlons d'étudiantes et d'étudiants. Nous parlons de jeunes dont le bien-être et la réussite doivent être l'absolue priorité, avant toute autre considération. Ainsi, chaque accroissement d'effectif doit s'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires pour s'assurer que nous ne sacrifions ni la qualité d'apprentissage ni la qualité de vie de ces jeunes. Et l'amélioration de la qualité de vie et d'étude doit être une préoccupation permanente.

Nous ne devons pas tomber dans le piège qui serait de ne les voir que comme de futurs professionnels de santé pour notre région. Des objectifs, oui mais pas à n'importe quel prix.

Le groupe votera le rapport.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 juin 2023

Avis du CESER relatif au rapport relatif à la mise en œuvre de la réforme de la première année des études de santé en Centre-Val de Loire.

Intervention de LEPAIN Nicolas.

Au nom du groupe : Confédération Générale du Travail CVL

Monsieur le Président du CESER,

Madame la Vice-Présidente de la Région Centre Val de Loire,

Mesdames et Messieurs les conseillers du CESER.

Une première année c'est une découverte, le début d'aventure, aussi elle doit faire l'objet d'un accompagnement, d'une écoute, d'un guidage. Un partage des anciens avec les nouveaux.

Ces dernières années nombre de défaillances ont été constatées : pas d'accompagnement des nouveaux arrivants, pas de validation des étapes de leur formation et même pas de considération (les nouveaux étant considérés comme une main d'œuvre médicale pas chère, corvéable à merci).

De ce fait beaucoup ont stoppé leur formation pour choisir une autre orientation.

Sans compter les défauts de parcours sup qui éloignent beaucoup de prétendants à la première année et le blocage de la mise en œuvre de l'UFR d'Orléans la première année n'est pas une sinécure.

Quoi qu'il en soit l'enjeu est important, nous ne rattraperons pas le temps perdu mais il faut, dans un premier temps, limiter les dégâts puis créer les conditions d'une formation efficace pour les élèves.

L'objectif étant de répondre sur le long terme, de manière pérenne, aux besoins de personnels de santé dans notre Région CVL.

**SEANCE PLENIERE DU CESER DU 26 JUIN
2023**

Avisdu CESER relatif au rapport d'autosaisine sur « Mise en œuvre de la réforme de la première année des études de santé en Centre-Val de Loire »

Intervention de Madame Paulette PICARD

Au nom du groupe : GEI

Monsieur le Président, Mesdames les Vice-présidentes, chers collègues,

Je remercie notre confrère pour l'excellent rapport sur les nouvelles études de médecine, en particulier de mettre en lumière l'hétérogénéité sur le territoire national, l'organisation dans chaque université.

La ministre de l'époque D. Vidal a voulu à juste titre, ouvrir l'accès aux études de médecine trop souvent réservées à une certaine élite, et ainsi les ouvrir à une plus large population de jeunes issus de la population diversifiée, valeureuse, courageuse, à forte potentialité.

Par ailleurs, ce double cursus, majeur/mineur, permet aux étudiants de valider leur année, de ne pas perdre de temps, de l'énergie et de l'argent dans un parcours stérile.

À Châteauroux, nous avons eu la chance d'ouvrir cette offre au campus de proximité, sur 2022/2023, d'une LAS adossée à la filière économie gestion.

C'est avec enthousiasme que nous avons mis en place cette offre, soutenu très fortement par le centre hospitalières les collectivités.

À l'issue de cette première année, j'aimerais faire le point sur certains dysfonctionnements. Tout d'abord, sur une promotion de 15 étudiants, 50 % ont abandonné à l'issue du premier semestre (droit à l'erreur) trop d'efforts et de travail. Malgré un dispositif d'accompagnement exemplaire (médecins, pharmaciens) lors des lectures des capsules vidéo au campus connecté.

On constate : le tutorat obligatoire inexistant à Tours.

Des problèmes d'organisations sont apparus dès le premier semestre à Orléans. Pas d'information sur les examens (lieu, heure, gestion des transports) Pas d'accès aux capsules vidéo.Tours. Difficulté pour obtenir des résultats, malgré un personnel dédié au suivi de ces étudiants.

Au second semestre, nos étudiants n'existaient pas sur les listes d'émargement la veille des examens.

Des pistes, pour améliorer ce dispositif :

Qu'il y ait une meilleure coordination entre les deux universités, Assurer un bon tutorat en particulier dans les domaines de la biochimie, biophysique, entraînement aux QCM, suivi des capsules vidéo.

Enfin ne pas oublier nos étudiants des campus de proximité, ils font partie à part entière des universités de la RCVL.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr